

Atlas Corrézien



Réalisé par la
Direction
Départementale
des Territoires
de la Corrèze
Janvier 2023

direction départementale des territoires

SOMMAIRE

La présentation du territoire



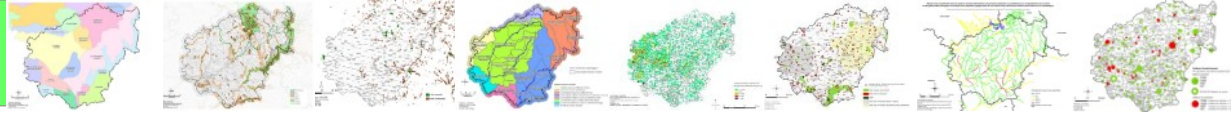
- La carte départementale
- Le relief
- L'utilisation du sol
- Les axes de communications
- Le réseau des transports départementaux
- Le réseau des TER et des cars régionaux
- Les communautés de communes et d'agglomérations
- Les bassins de vie
- Les aires d'attraction des villes
- Pôles de services 2020
- Les pôles d'équilibre territorial et rural

La dimension sociale



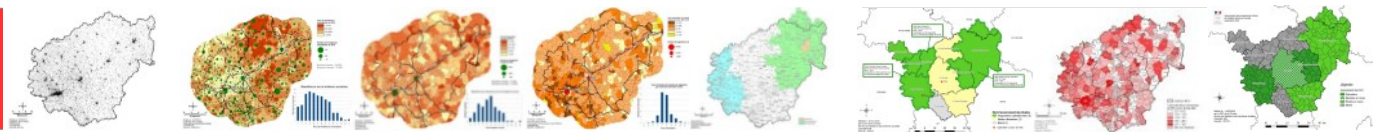
- L'évolution de la population
- La population des EPCI
- La densité de la population
- L'indice de jeunesse
- Les revenus médians

Le cadre de vie



- L'atlas des paysages corréziens
- Les zones d'intérêt environnemental
- Les forêts publiques
- Les bassins versants
- La densité des plans d'eau
- Le patrimoine
- La qualité de l'eau
- Conformité 2019 des stations de traitement des eaux usées de la Corrèze

L'habitat et le logement



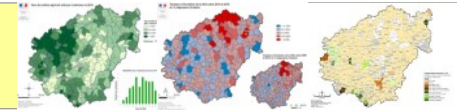
- La répartition du bâti corrézien
- Le parc des logements anciens
- Les résidences secondaires
- Les logements vacants
- L'évolution du nombre de logements
- Les OPAH opérationnelles
- Le cumul des taux communaux et EPCI sur le bâti foncier
- Les PLH

La planification et l'aménagement



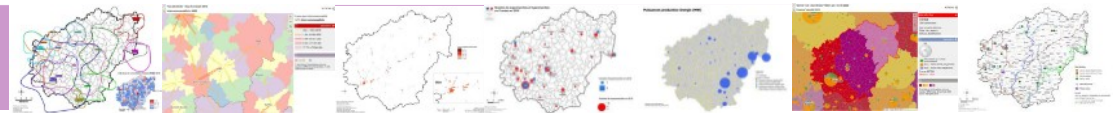
- Le suivi des documents d'urbanisme
- Etat d'avancement de la publication des PLU et CC sur le GPU
- La loi littorale et la loi montagne
- Classement en zone défavorisée
- Les agendas 21
- Evolution des données artificialisées de 2009 à 2020

L'agriculture en Corrèze

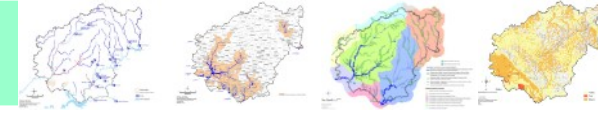


- La surface agricole utile par commune
- L'évolution de la surface agricole utile
- Les orientations technico-économiques

L'économie

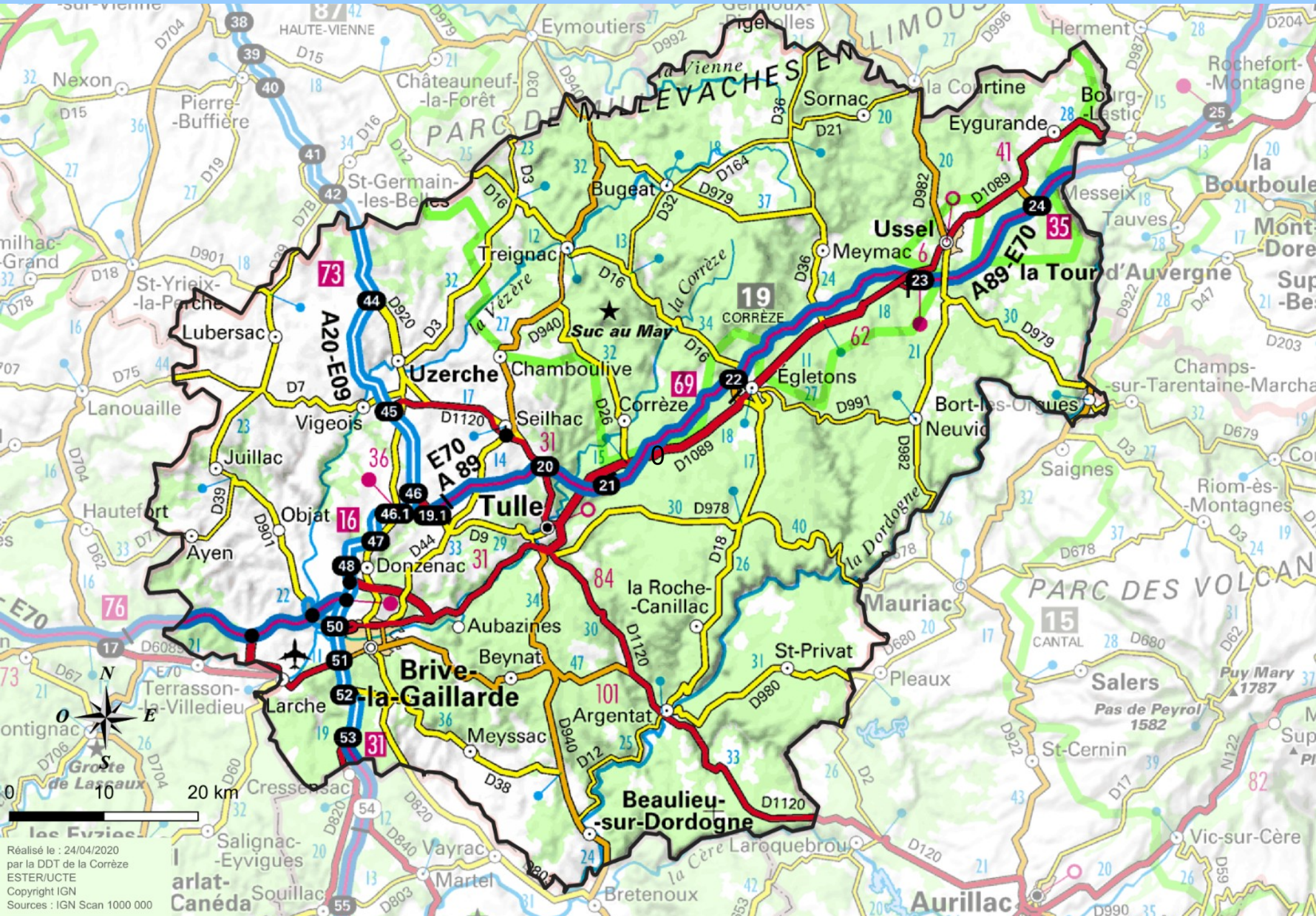


- Les zones d'influence des pôles d'emploi
- Flux domicile travail entre EPCI
- Les zones d'activités
- L'implantation des supermarchés et hypermarchés corrèziens
- Puissance production énergie (MW)
- Capacité et classement des chambres d'hôtel
- Principaux sites et circuits touristiques en Corrèze



- Les risques d'inondation, de submersion et de mouvement de terrain
- Aléas inondation
- Dispositif de qualification du phénomène en fonction de l'existence d'outils d'anticipation et de scénarios de zones inondables potentielles
- Retrait gonflement d'argile

La présentation du territoire

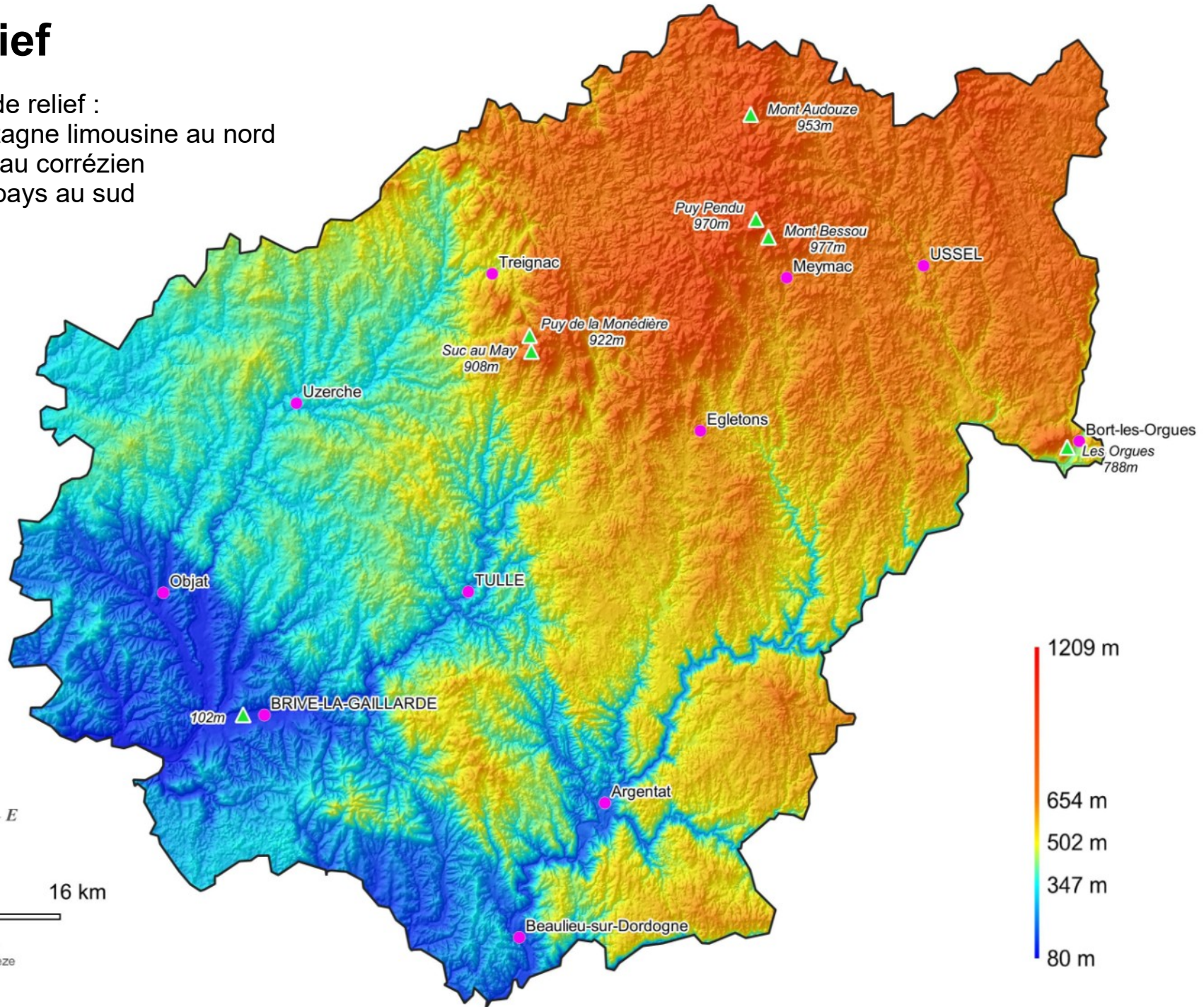


Réalisé le : 24/04/2020
par la DDT de la Corrèze
ESTER/UCTE
Copyright IGN
Sources : IGN Scan 1000 000

Le relief

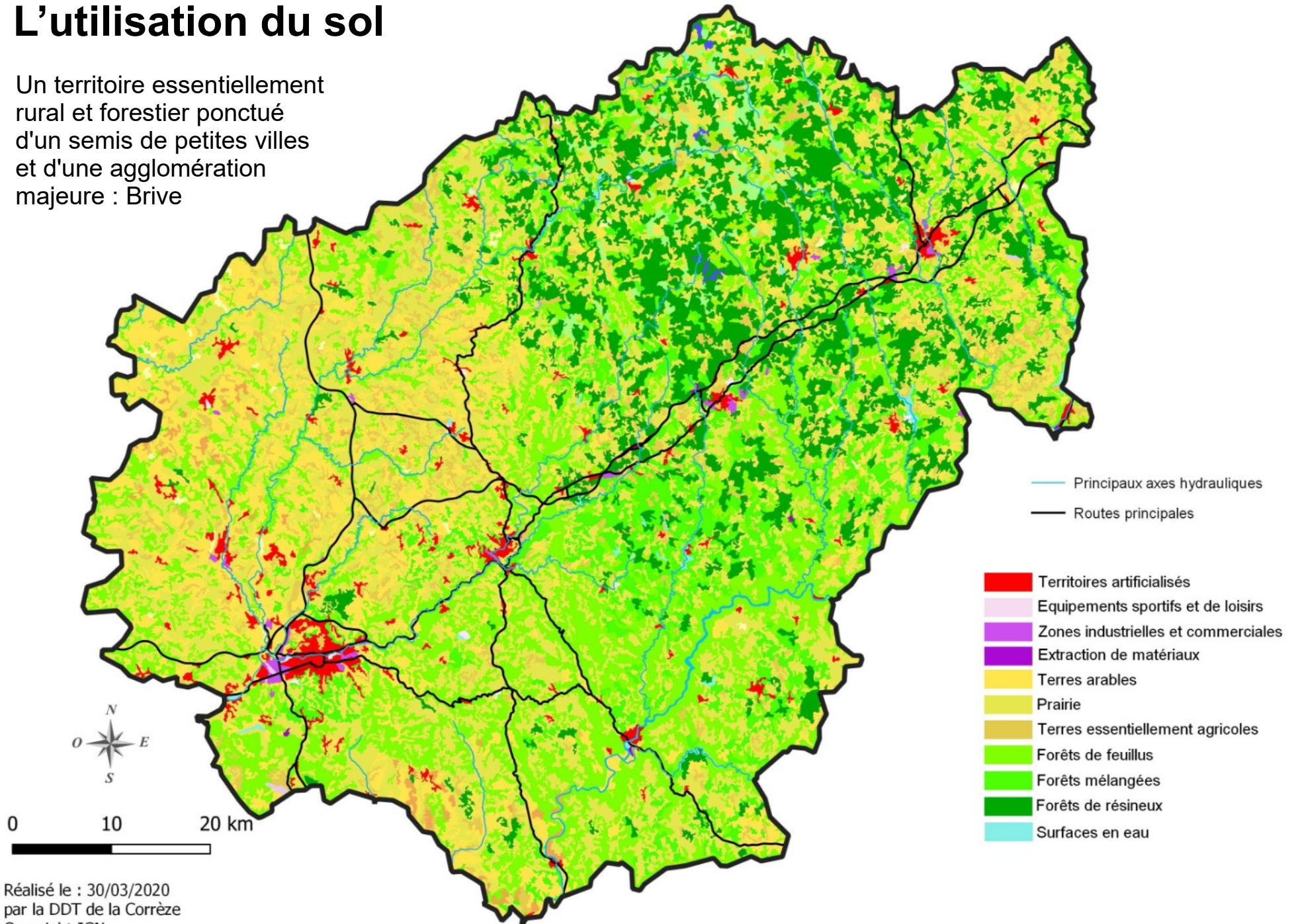
3 types de relief :

- la montagne limousine au nord
- le plateau corrèzien
- le bas pays au sud



L'utilisation du sol

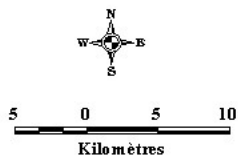
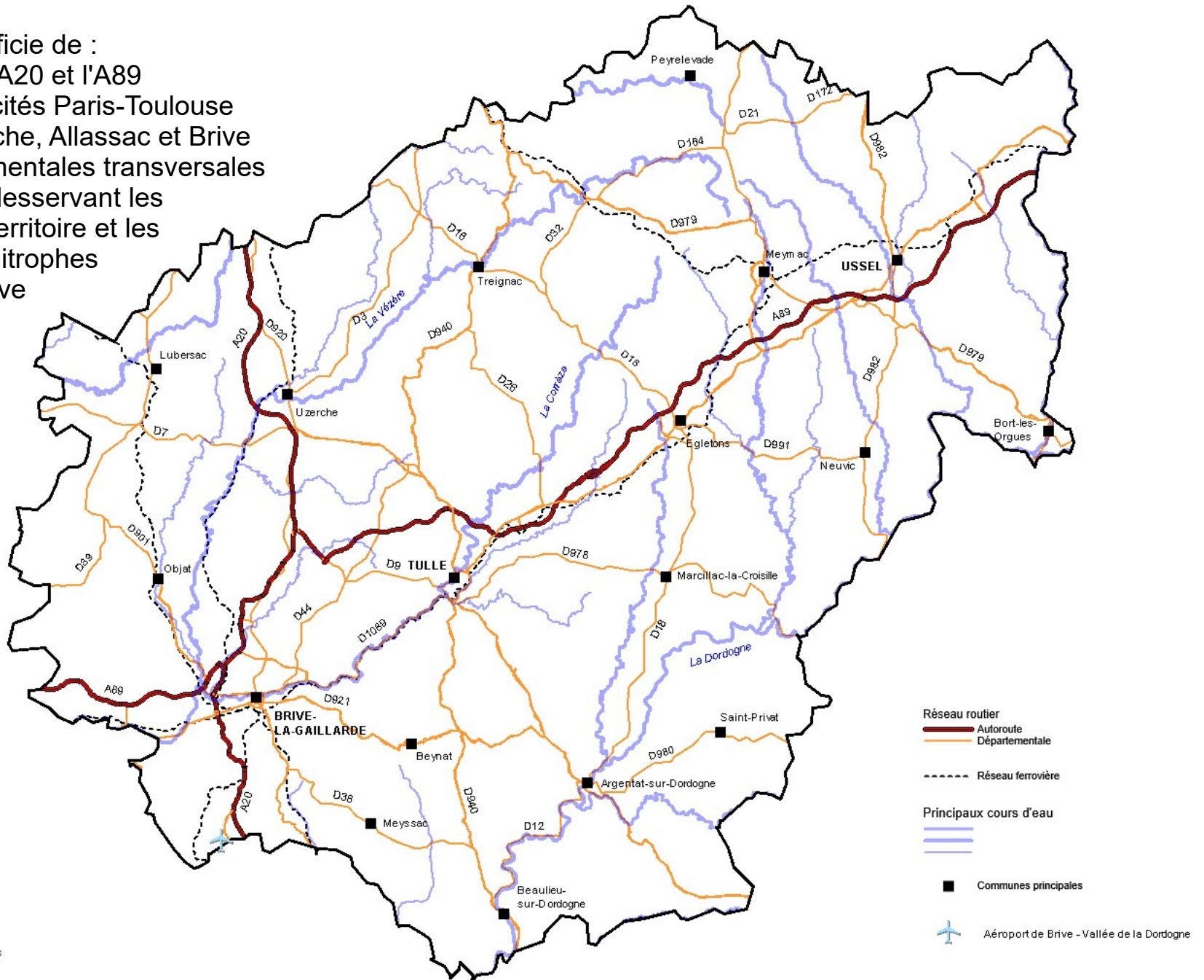
Un territoire essentiellement rural et forestier ponctué d'un semis de petites villes et d'une agglomération majeure : Brive



Les axes de communications

La Corrèze bénéficie de :

- 2 autoroutes : l'A20 et l'A89
- une ligne inter-cités Paris-Toulouse desservant Uzerche, Allasac et Brive
- routes départementales transversales
- lignes de TER desservant les grands axes du territoire et les départements limitrophes
- 1 aéroport à Brive



Le réseau départemental de transports en commun en 2019

LR / Lignes Régulières

- 1 ST PRIVAT > ARGENTAT > BRIVE
- 2 TULLE > BRIVE
- 3 VAYRAC > BRIVE
- 4 MEYSSAC > BRIVE
- 5 LUBERSAC > OBJAT > BRIVE
- 6 TREIGNAC > CHAMBOULIVE > TULLE
- 7 ARGENTAT > TULLE
- 8 UZERCHE > BRIVE
- 9 BEAUJEU > BRIVE

LSO / Lignes Scolaires Ouvertes

- A MARCILLAC-la-CROISILLE > TULLE
- B BEAUJEU > TULLE
- C AURILLAC > ARGENTAT
- D BUGEAT > USSEL
- E MEYMAC > USSEL
- F NEUVIC > USSEL



Les transports en commun desservent principalement les communes de Brive, Tulle et Ussel. Cependant, une partie du territoire ne bénéficie pas de lignes régulières et doit faire appel au transport à la demande.

Les villes de Tulle et Brive bénéficient chacune d'un réseau de transports urbains.

Légende

- 1 Lignes régulières
- 2 Lignes scolaires ouvertes et T.A.D. vacances
- 3 Lignes S.N.C.F.
- 4 Zone de transport à la demande (T.A.D.)
Réservation au 05 55 17 91 19

Le réseau ferroviaire des TER et des cars régionaux (juillet 2019)

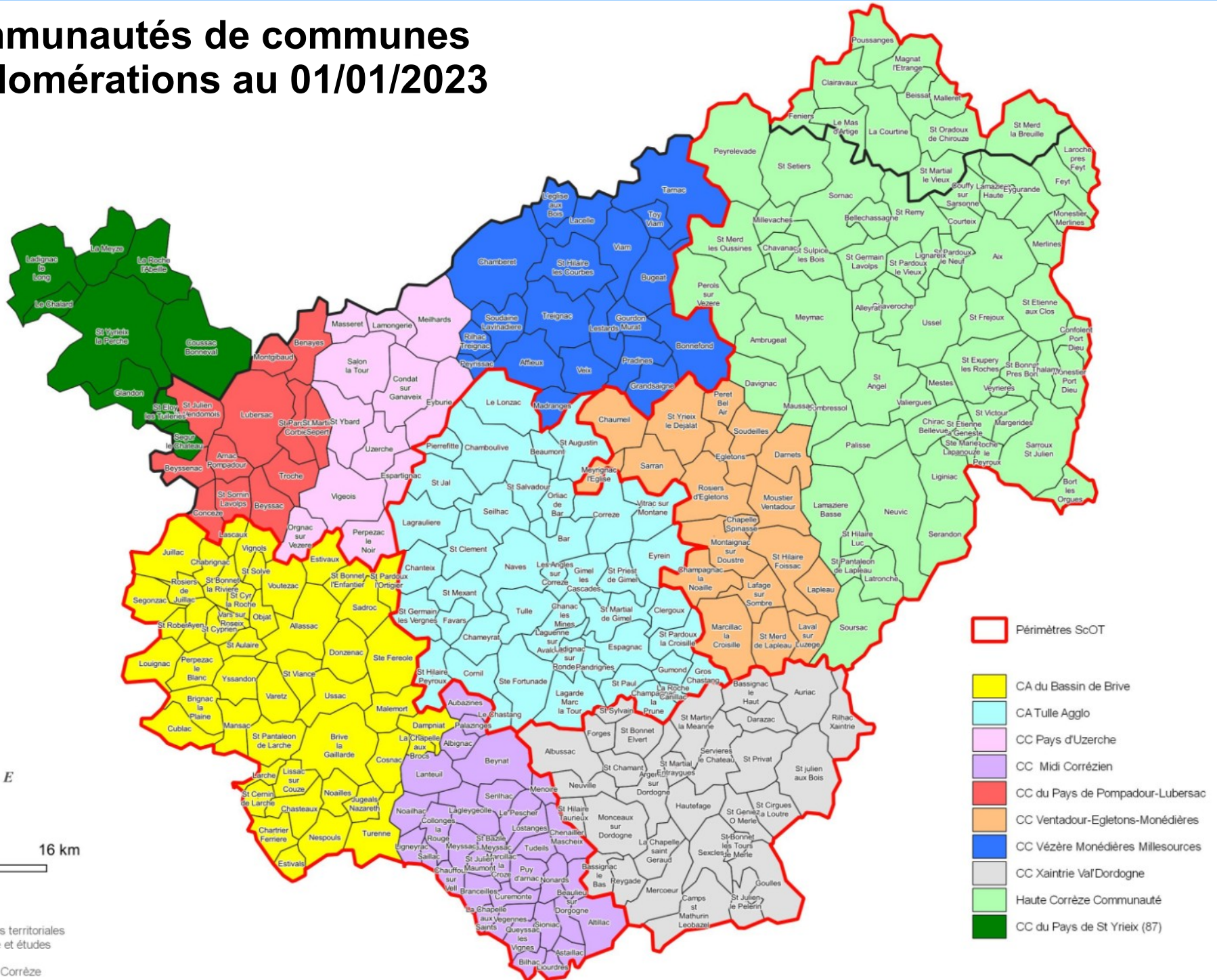


De nombreuses lignes de TER et cars régionaux desservent le département et les territoires voisins.

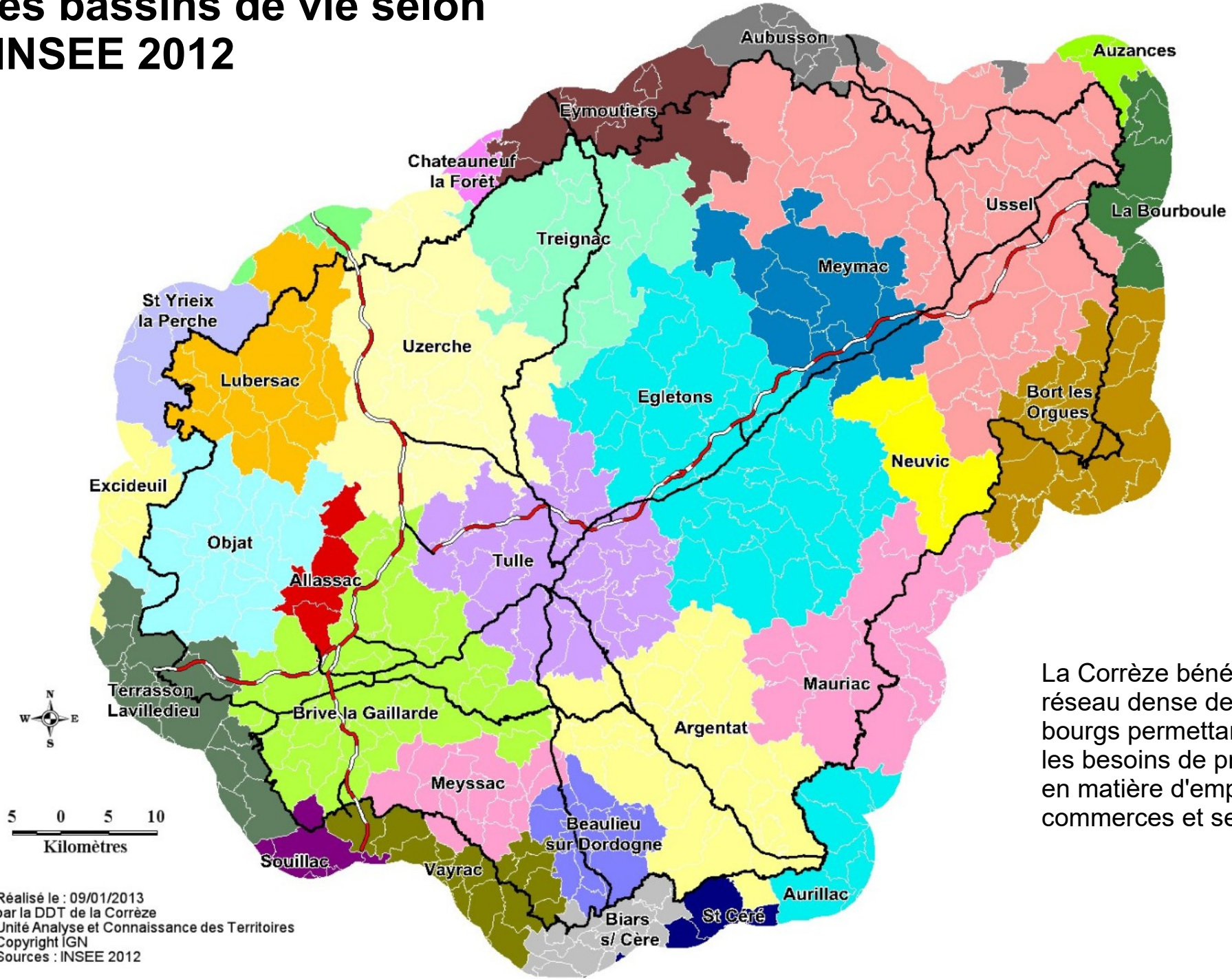
- Lignes régionales
- Lignes périurbaines
- Lignes autres régions
- Ligne à Grande Vitesse
- Liaisons autocars
- Gares ferroviaires
- Haltes ferroviaires
- Gares TGV/Intercités

- ### Dessertes Limousin
- 18 Angoulême <-> Limoges
 - 21 Limoges <-> Châteauroux
 - 22 Limoges <-> Uzerche <-> Brive
 - 23 Limoges <-> Saint-Yrieix <-> Brive
 - 24 Limoges <-> Poitiers
 - 25 Limoges <-> Guéret <-> Felletin/Montluçon
 - 26 Limoges <-> Ussel
 - 27 Brive <-> Ussel
 - 31 Bordeaux <-> Limoges <-> Montluçon
 - 32 Bordeaux <-> Brive <-> Ussel

Les communautés de communes et d'agglomérations au 01/01/2023

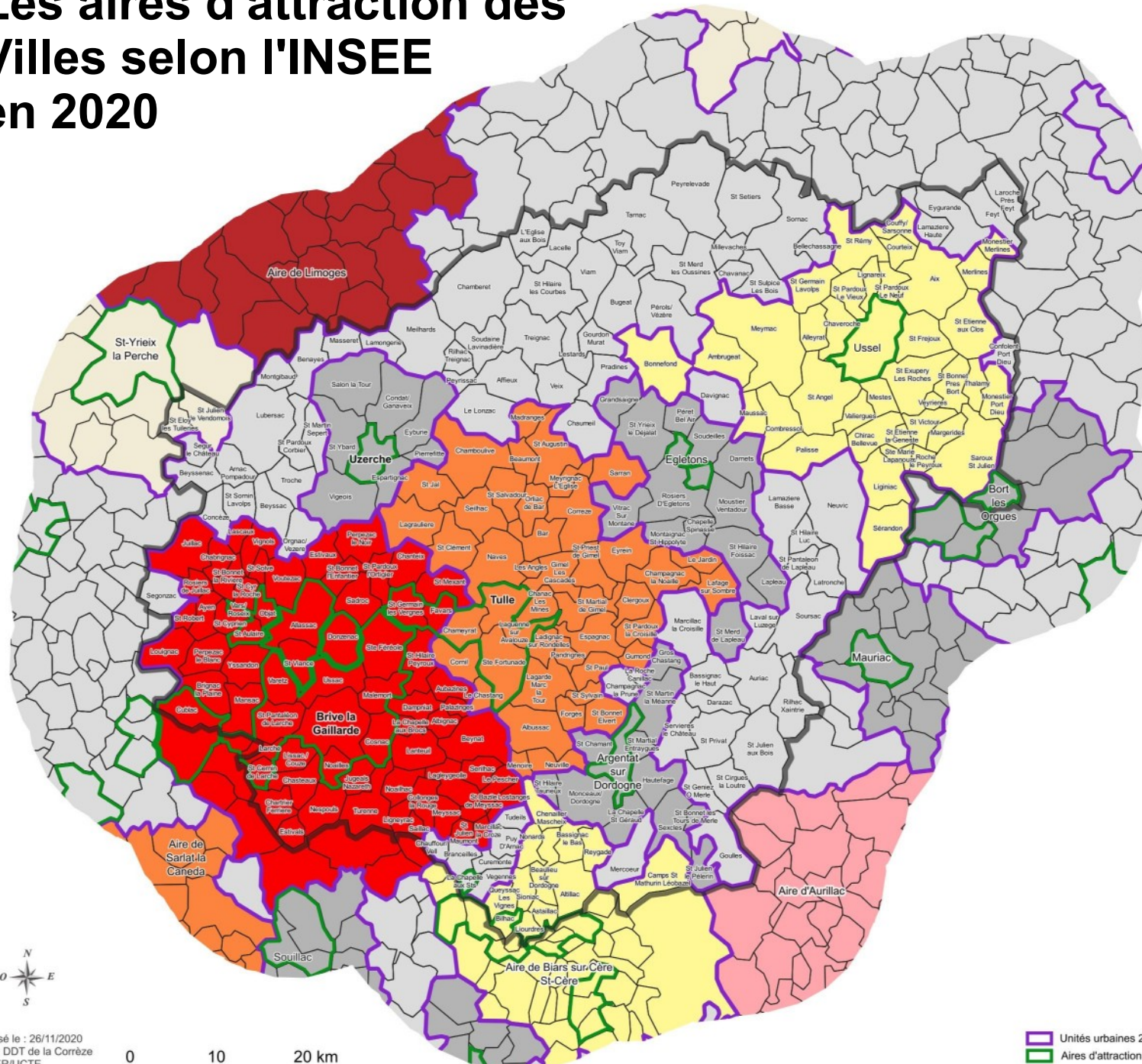


Les bassins de vie selon l'INSEE 2012



La Corrèze bénéficie d'un réseau dense de villes et bourgs permettant d'assurer les besoins de proximité en matière d'emploi, commerces et services,

Les aires d'attraction des Villes selon l'INSEE en 2020



Unité urbaine :
On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui comporte au moins 2000 habitants.

Aire d'attraction des villes :
L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes,, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.

- Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que les communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre.

- Si un pôle envoie au moins 15% de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

- Les communes qui envoient au moins 15% de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire.

Les aires sont classés suivant le nombre total d'habitants de l'aire en 2017.

Tranche d'aire d'attraction des villes

■	Aire de 300 000 à moins de 400 000 habitants
■	Aire de 125 000 à moins de 150 000 habitants
■	Aire de 75 000 à moins de 100 000 habitants
■	Aire de 30 000 à moins de 50 000 habitants
■	Aire de 20 000 à moins de 30 000 habitants
■	Aire de 10 000 à moins de 20 000 habitants
■	Aire de moins de 10 000 habitants
■	Commune hors attraction des villes

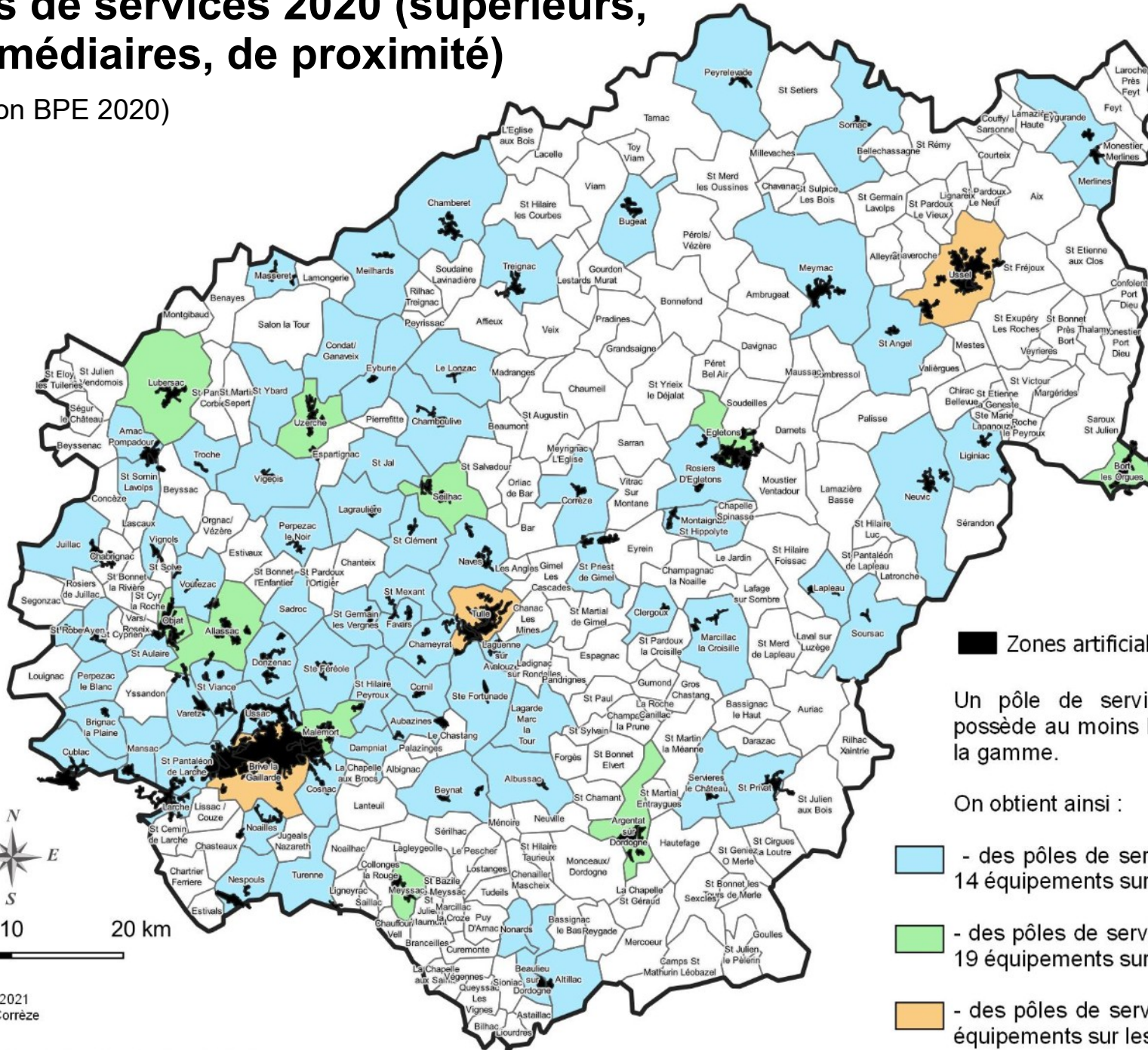
 Unités urbaines 2020
 Aires d'attraction des villes 2020



0 10 20 km

Pôles de services 2020 (supérieurs, intermédiaires, de proximité)

(Sélection BPE 2020)



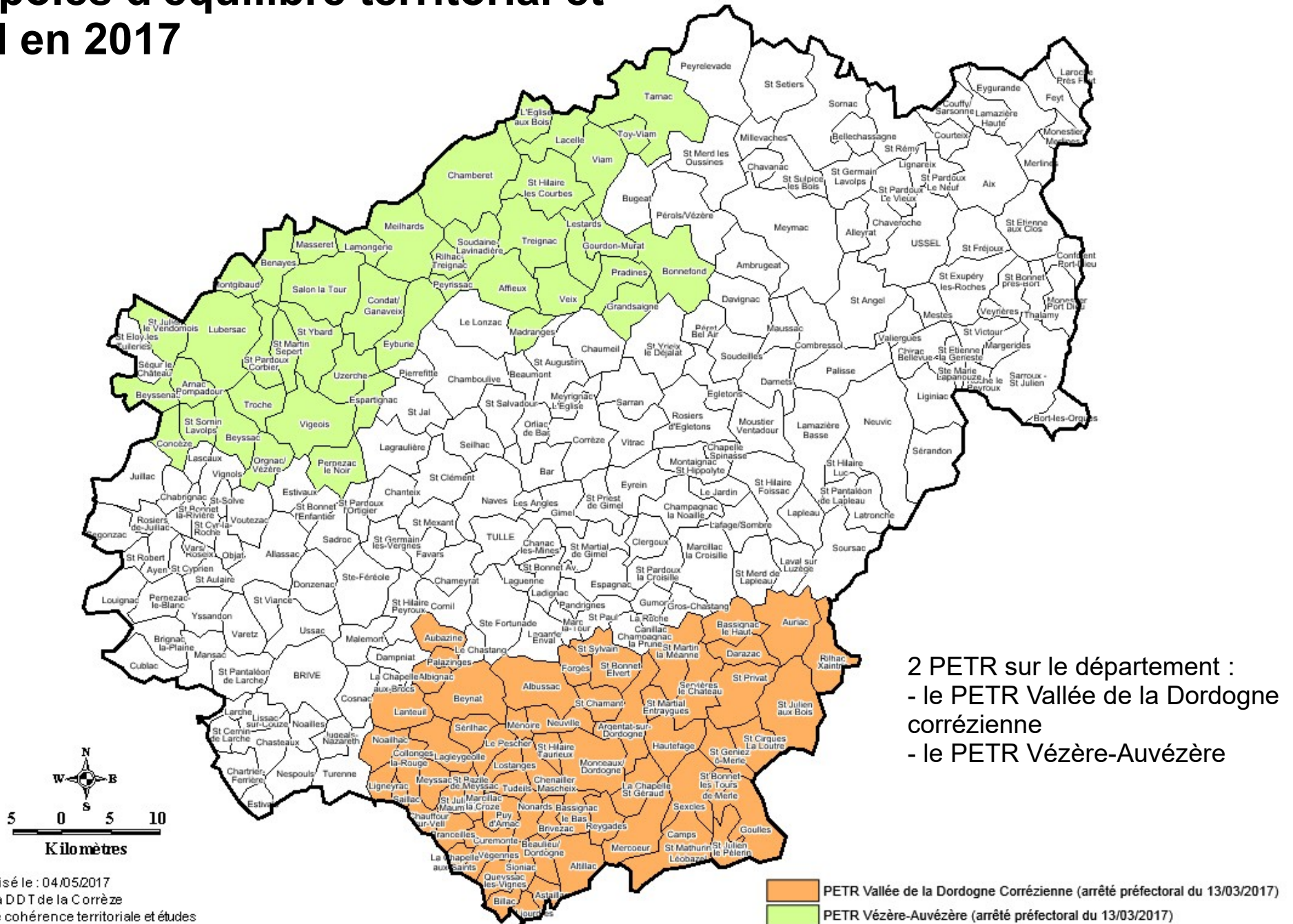
■ Zones artificialisées sur les pôles (CLC 2018)

Un pôle de services est une commune qui possède au moins la moitié des équipements de la gamme.

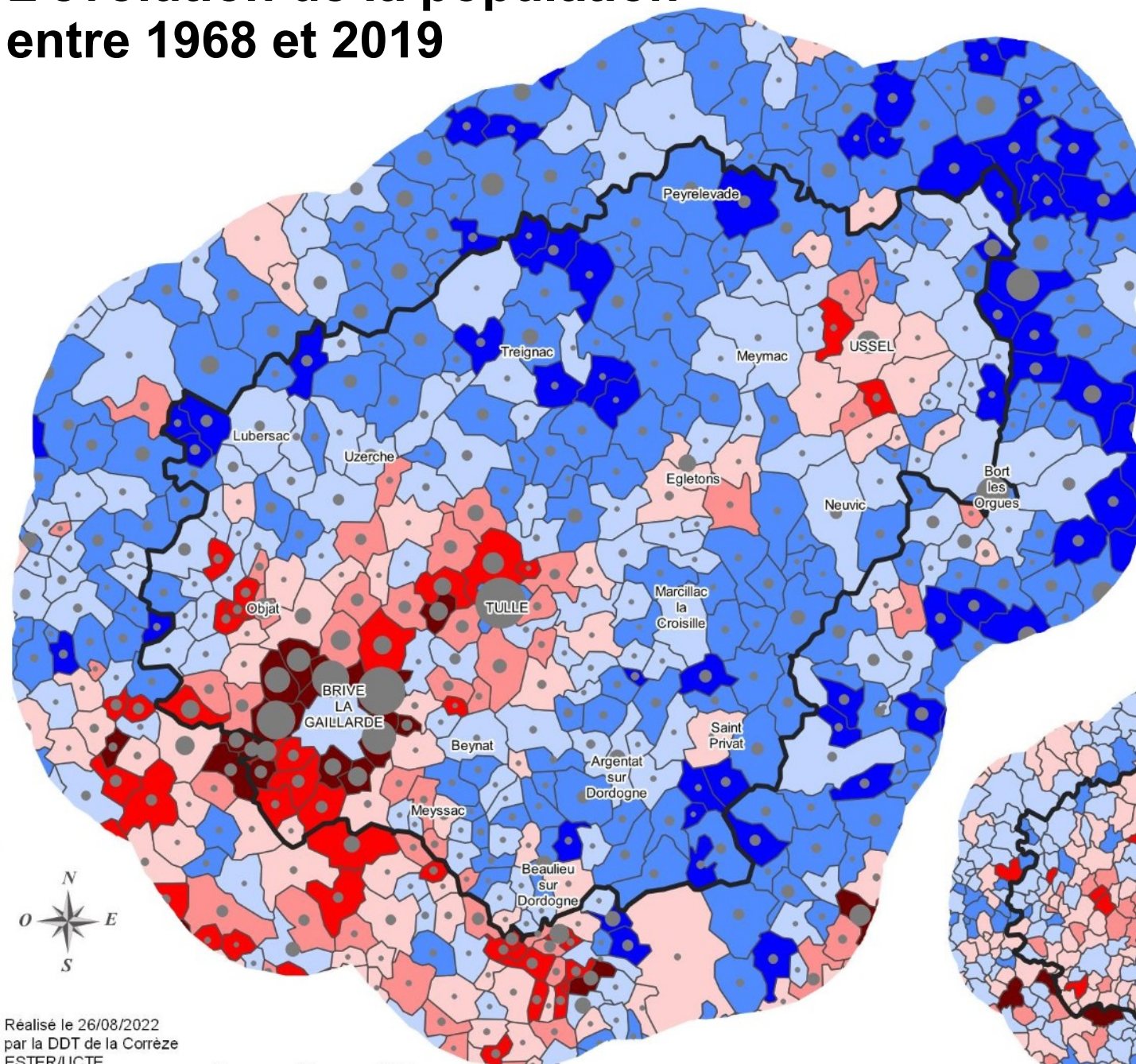
On obtient ainsi :

- des pôles de services de proximité (au moins 14 équipements sur les 28 de la gamme),
- des pôles de services intermédiaires (au moins 19 équipements sur les 37 de la gamme),
- des pôles de services supérieurs (au moins 24 équipements sur les 47 de la gamme).

Les pôles d'équilibre territorial et rural en 2017



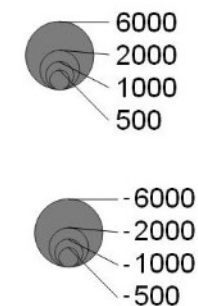
L'évolution de la population entre 1968 et 2019



Evolution 1968-2019
(En %)

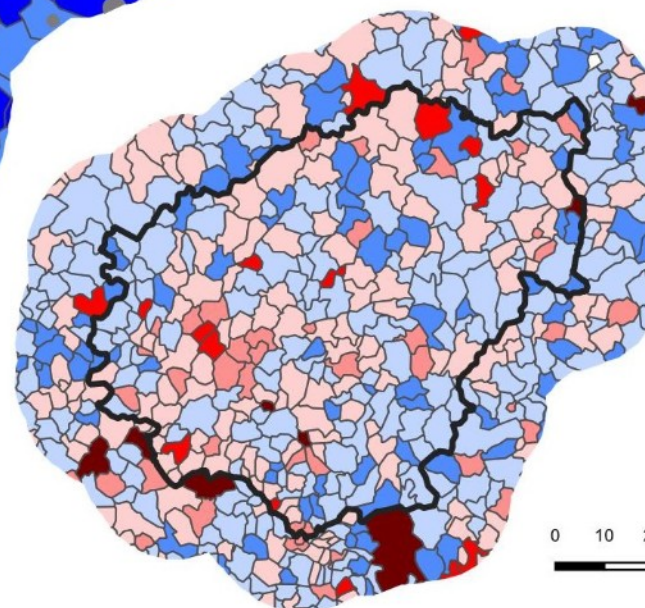


Evolution 1968-2019
(En nombre)



Sur une période longue, l'augmentation de population s'est faite essentiellement dans les aires urbaines.

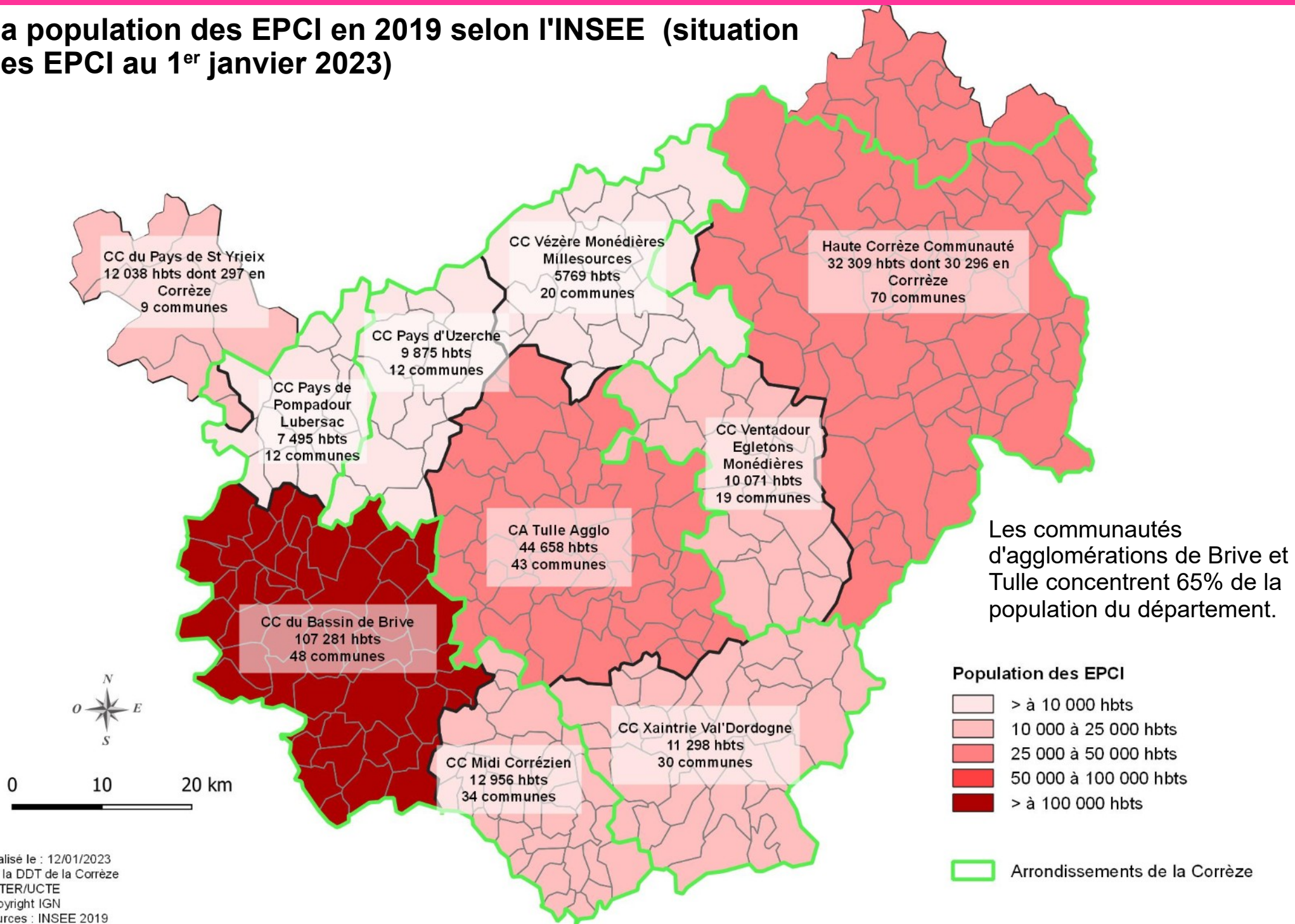
Sur la période plus récente (ci-dessous) on s'aperçoit que presque toutes les communes bénéficient d'un solde migratoire positif leur permettant d'augmenter leur population.



Evolution 2010-2019

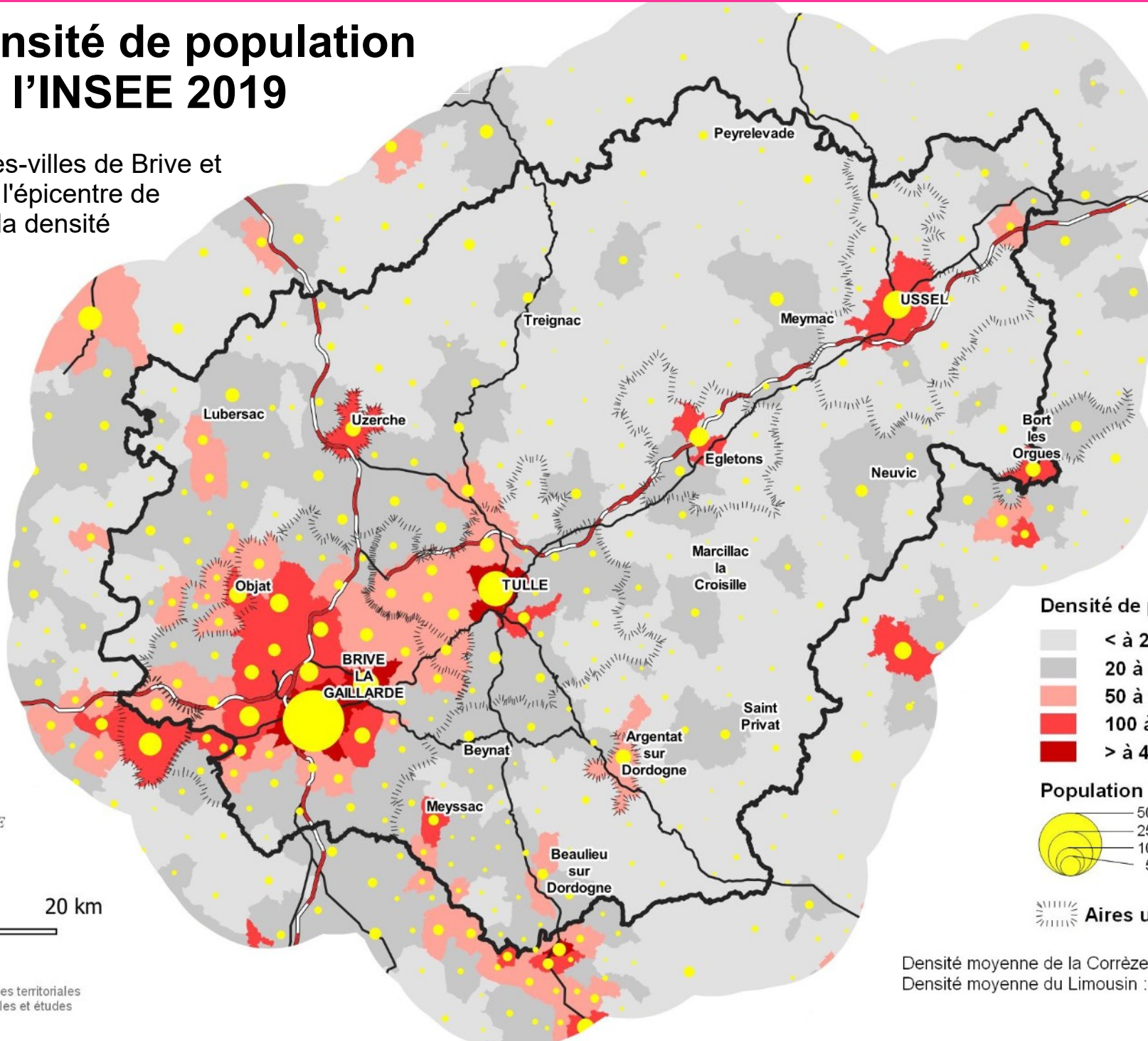


La population des EPCI en 2019 selon l'INSEE (situation des EPCI au 1^{er} janvier 2023)



La densité de population selon l'INSEE 2019

Les centres-villes de Brive et Tulle sont l'épicentre de zones où la densité est forte



Densité de population 2019

- < à 20 hab/km²
- 20 à 50 hab/km²
- 50 à 100 hab/km²
- 100 à 400 hab/km²
- > à 400 hab/km²

Population INSEE 2019

- 50 000
- 25 000
- 10 000
- 5 000

Aires urbaines 2010



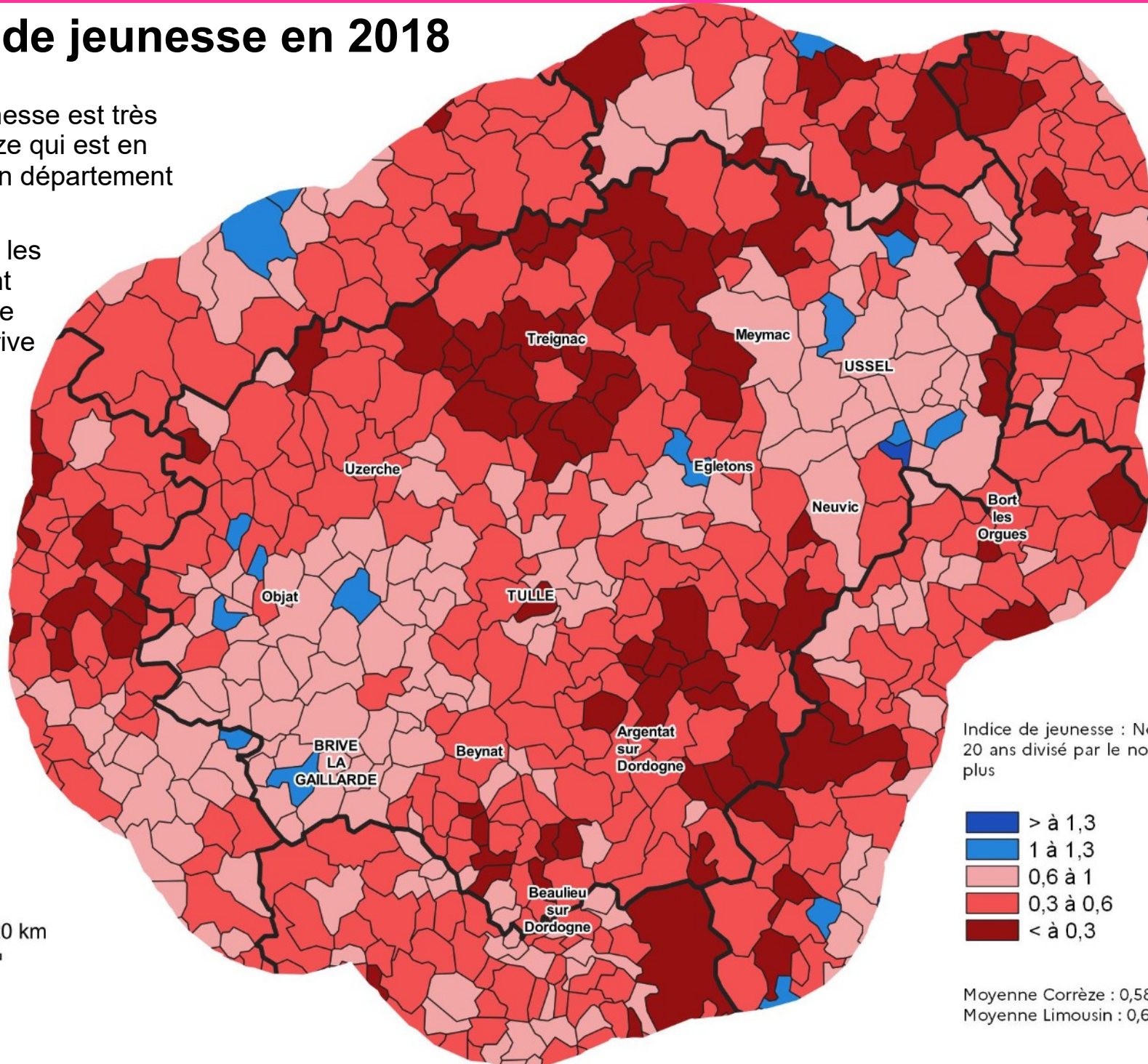
0 10 20 km

Densité moyenne de la Corrèze : 41 hab/km²
 Densité moyenne du Limousin : 43,03 hab/km²

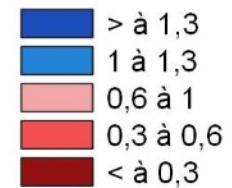
L'indice de jeunesse en 2018

L'indice de jeunesse est très faible en Corrèze qui est en grande partie un département vieillissant.

Les communes les plus jeunes sont situées en 2ème couronne de Brive et d'Ussel



Indice de jeunesse : Nombre de moins de 20 ans divisé par le nombre des 60 ans et plus



Moyenne Corrèze : 0,58
Moyenne Limousin : 0,61

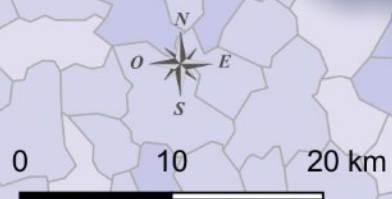


0 10 20 km

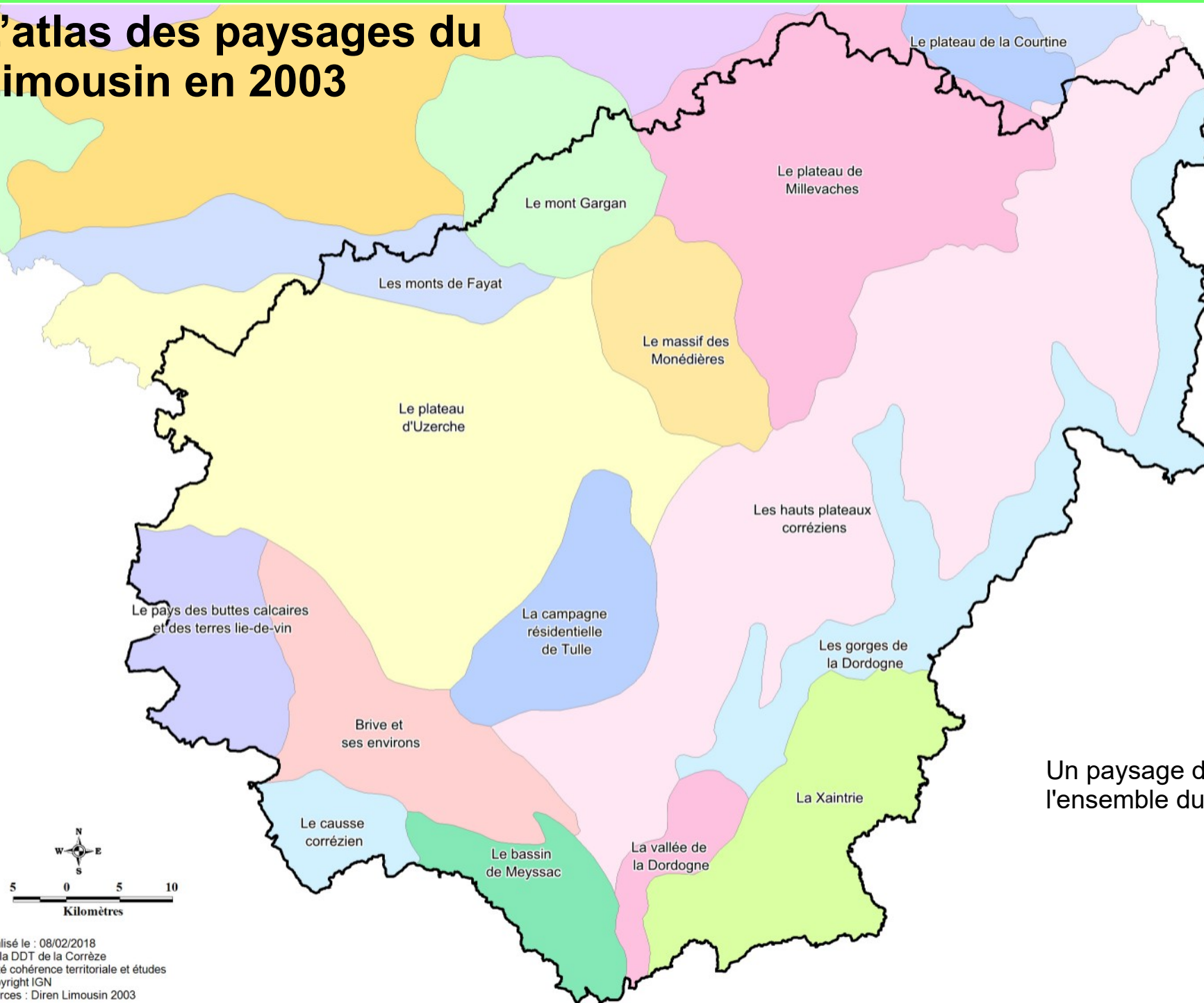
Les revenus médians par unité de consommation en 2019

Les revenus les plus confortables sont situés en 1ère couronne des deux pôles principaux de Brive et Tulle

Les revenus médians par unité de consommation sont faibles.



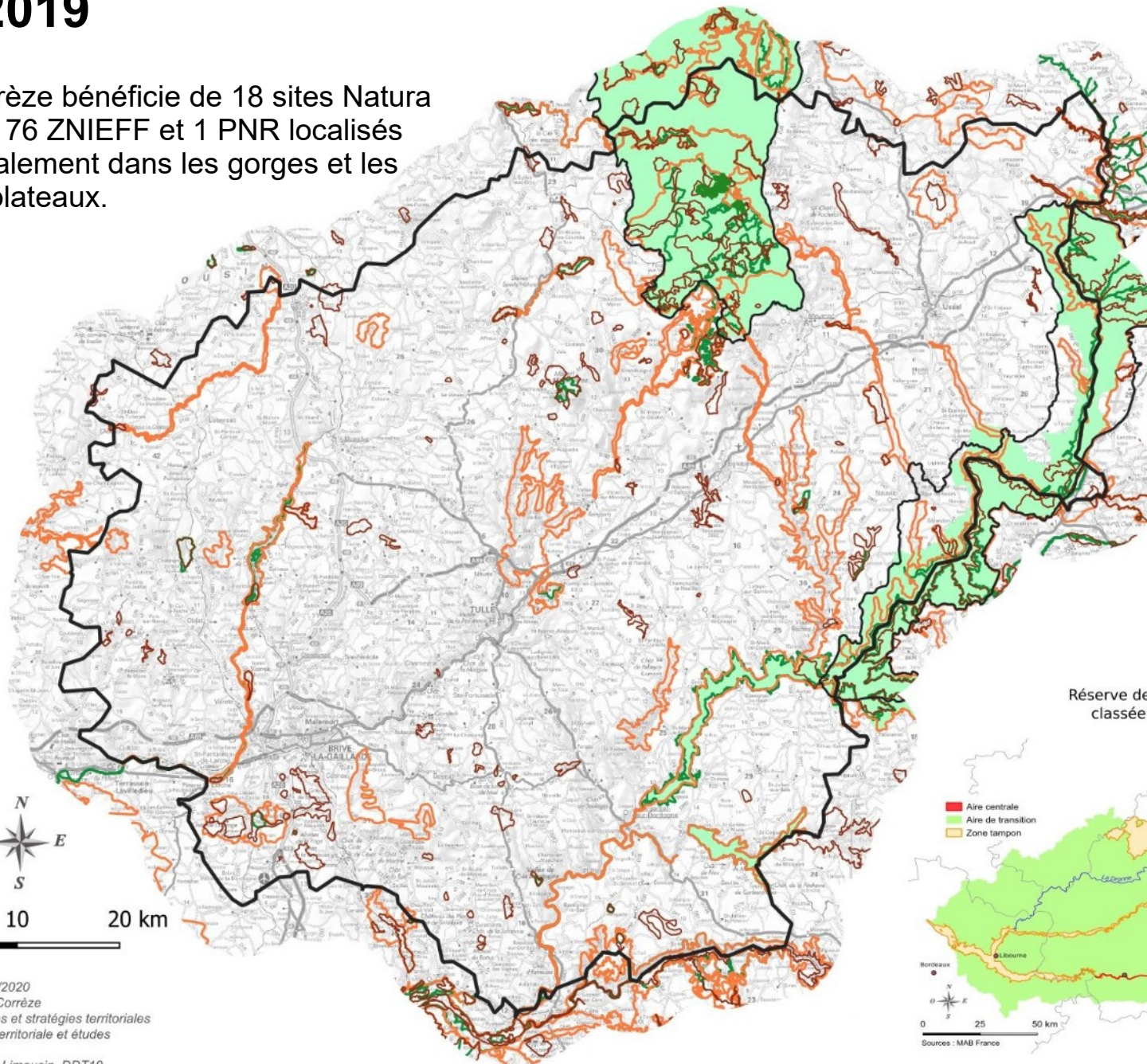
L'atlas des paysages du Limousin en 2003



Un paysage diversifié sur
l'ensemble du département.

Les zones d'intérêt environnemental en 2019

La Corrèze bénéficie de 18 sites Natura 2000, 176 ZNIEFF et 1 PNR localisés principalement dans les gorges et les hauts plateaux.



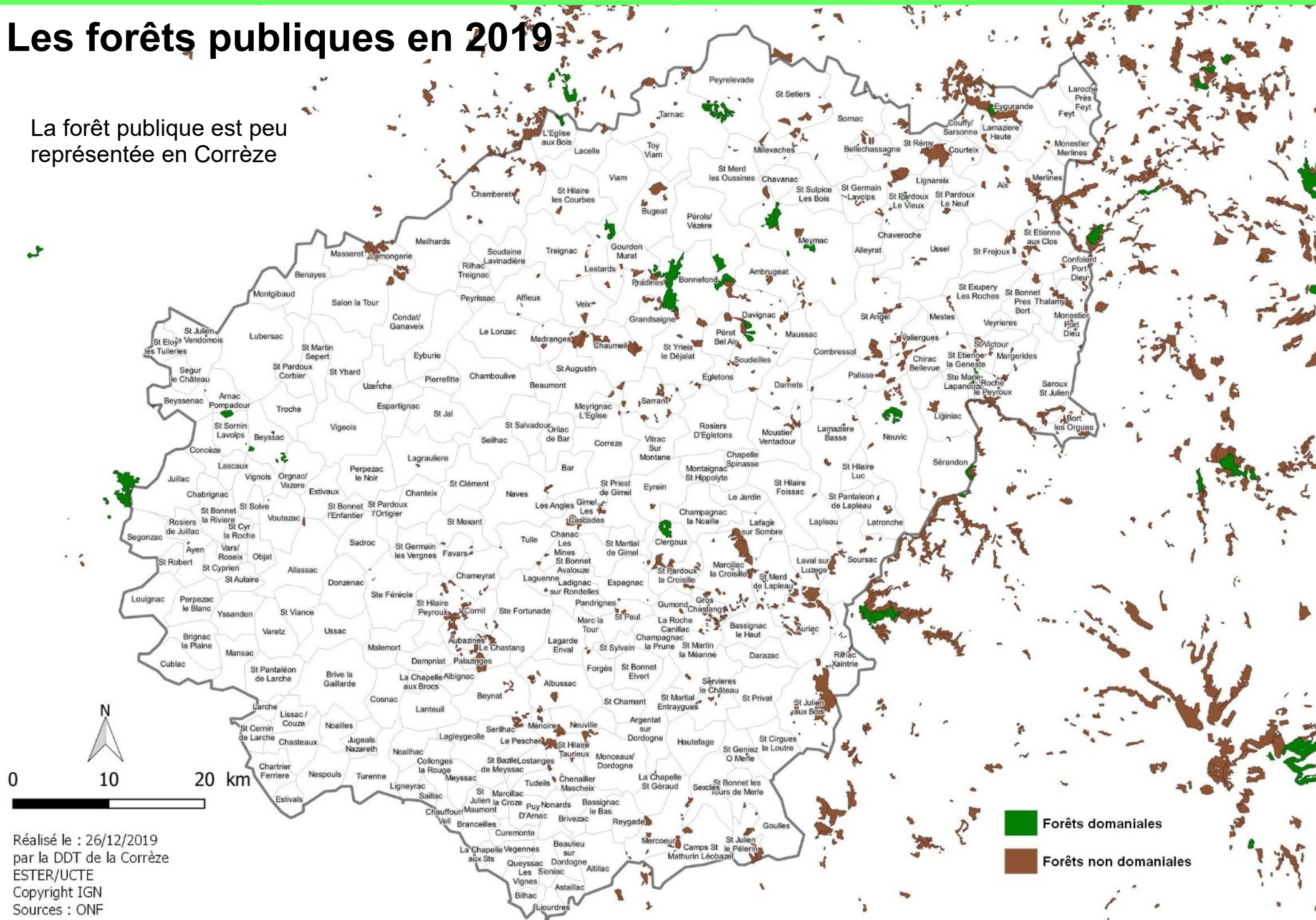
-  PNR Millevaches
-  ZICO
-  ZNIEFF1
-  ZNIEFF2
-  N2000 SIC
-  N2000 ZPS

Réserve de la biosphère du bassin de la Dordogne classée au patrimoine mondial de l'UNESCO



Les forêts publiques en 2019

La forêt publique est peu représentée en Corrèze



Les bassins versants et principaux cours d'eau

Un chevelu de 5500 km de cours d'eau, appartenant en majeure partie au bassin versant de la Dordogne.



Cours d'eau

- 01- La Corrèze
- 02- La Sarsonne
- 03- La Triouzoune
- 04- La Tourmente
- 05- La Sainte Bonnette
- 06- La Soudaine
- 07- Le Maumont Noir
- 08- Le Pian
- 09- Le Clan
- 10- Rivière Le Maumont
- 11- Le Vianon
- 12- La Soudeillette
- 13- La Logne
- 14- La Rhue
- 15- La Loyre
- 16- La Souvigne
- 17- La Cère
- 18- La Vézère
- 19- La Montane
- 20- L'Auvézère
- 21- Le Rujoux
- 22- Le Doustre
- 23- La Solane
- 24- La Vienne
- 25- La Roanne
- 26- La Dordogne
- 27- Le Dognon
- 28- La Vimbelle
- 29- La Mémoire
- 30- La Sourdoire
- 31- La Diège
- 32- Le Bradascou
- 33- La Maronne
- 34- La Luzège
- 35- Le Maumont

Bassins versants

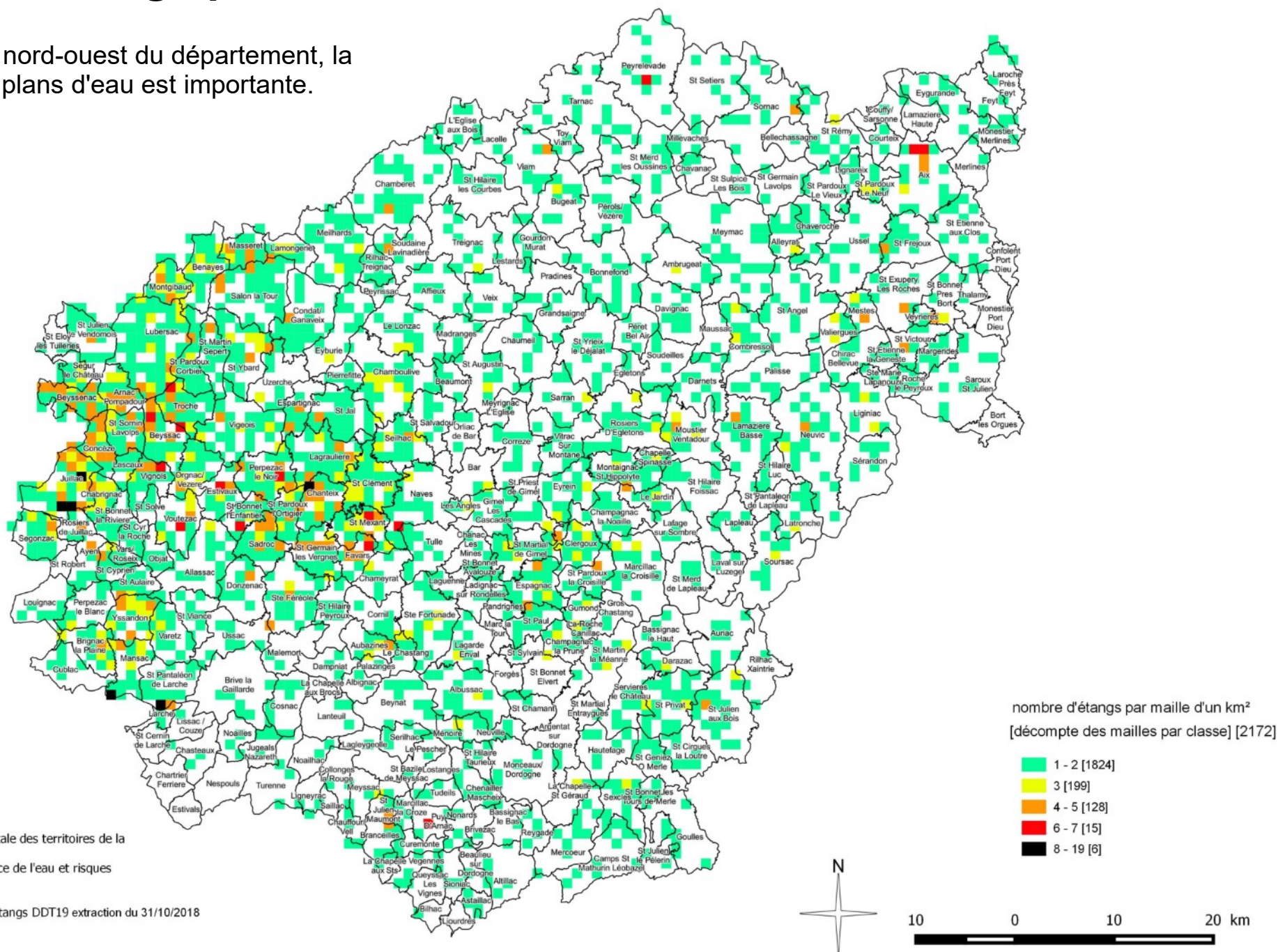
- L'Isle de sa source au confluent de la Dronne
- La Creuse de sa source à la Gartempe
- La Dordogne de sa source au confluent de l'Auze
- La Dordogne du confluent de l'Auze (incluse) au confluent de la Cère (incluse)
- La Dordogne du confluent de la Cère au confluent de la Vézère
- La Vézère de sa source au confluent de la Corrèze (incluse)
- La Vézère du confluent de la Corrèze au confluent de la Dordogne
- La Vienne de sa source à la Goire (Bassin Loire Bretagne)



0 10 20 km

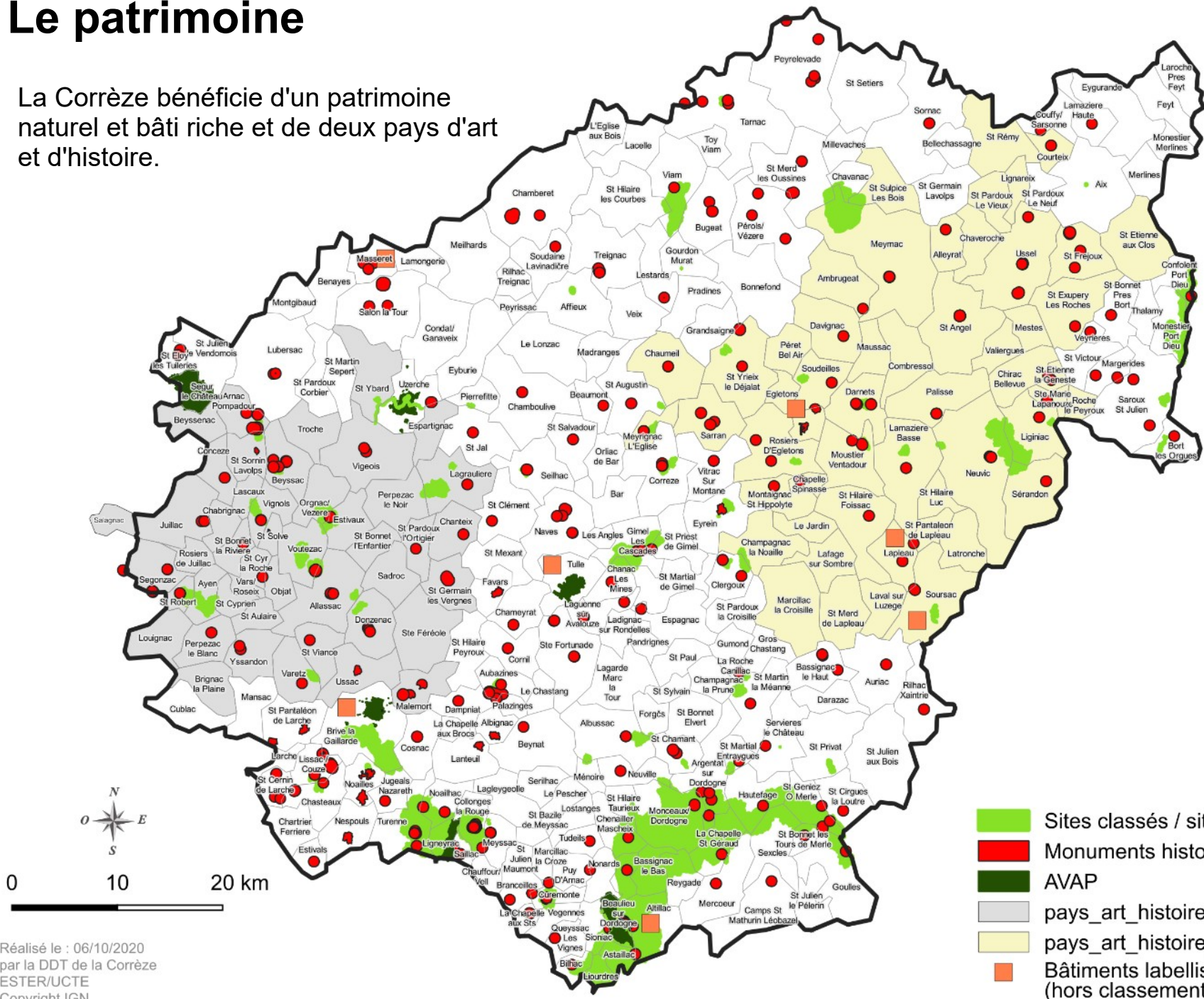
Densité d'étangs par maille d'1 km²

Sur le quart nord-ouest du département, la densité des plans d'eau est importante.



Le patrimoine

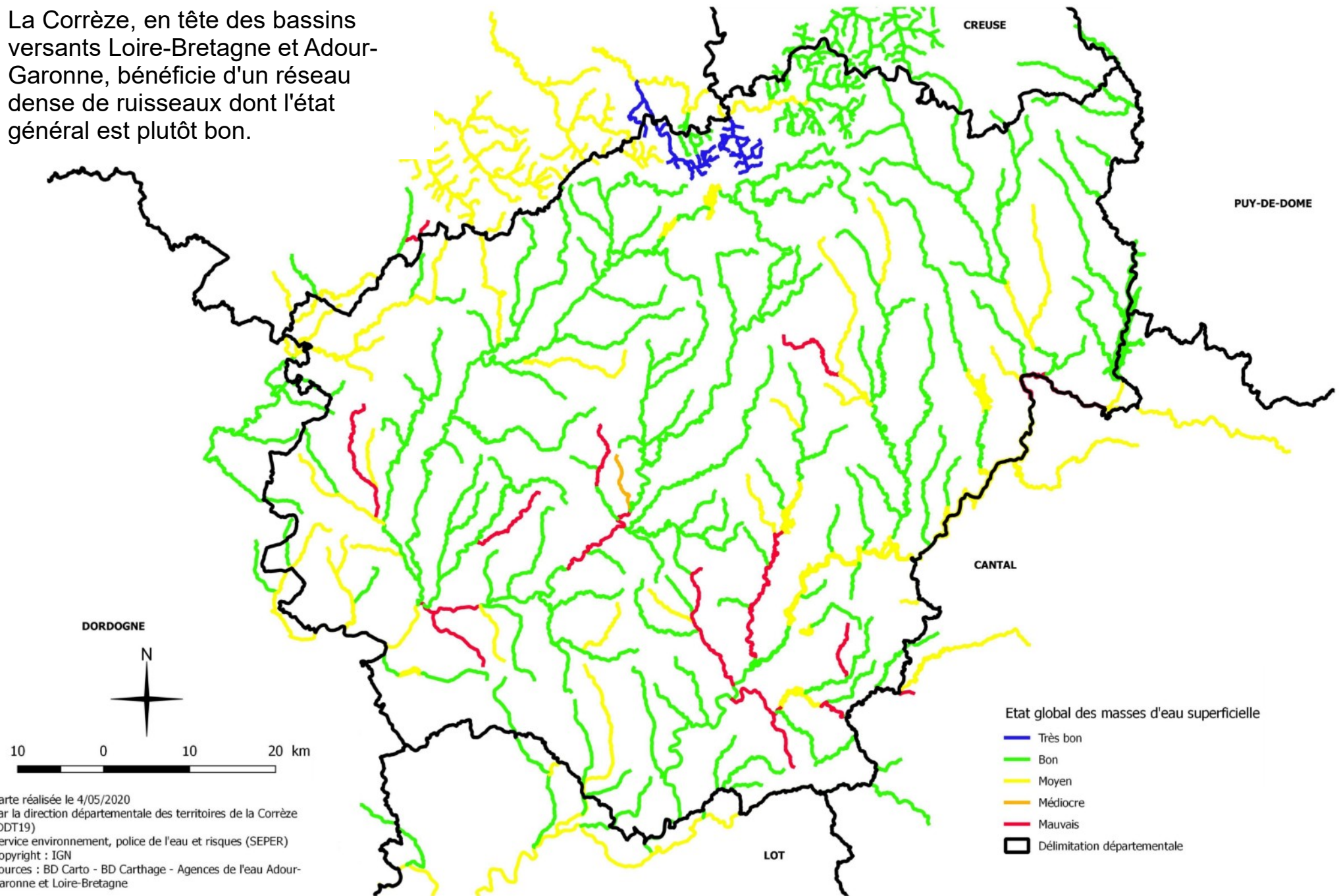
La Corrèze bénéficie d'un patrimoine naturel et bâti riche et de deux pays d'art et d'histoire.



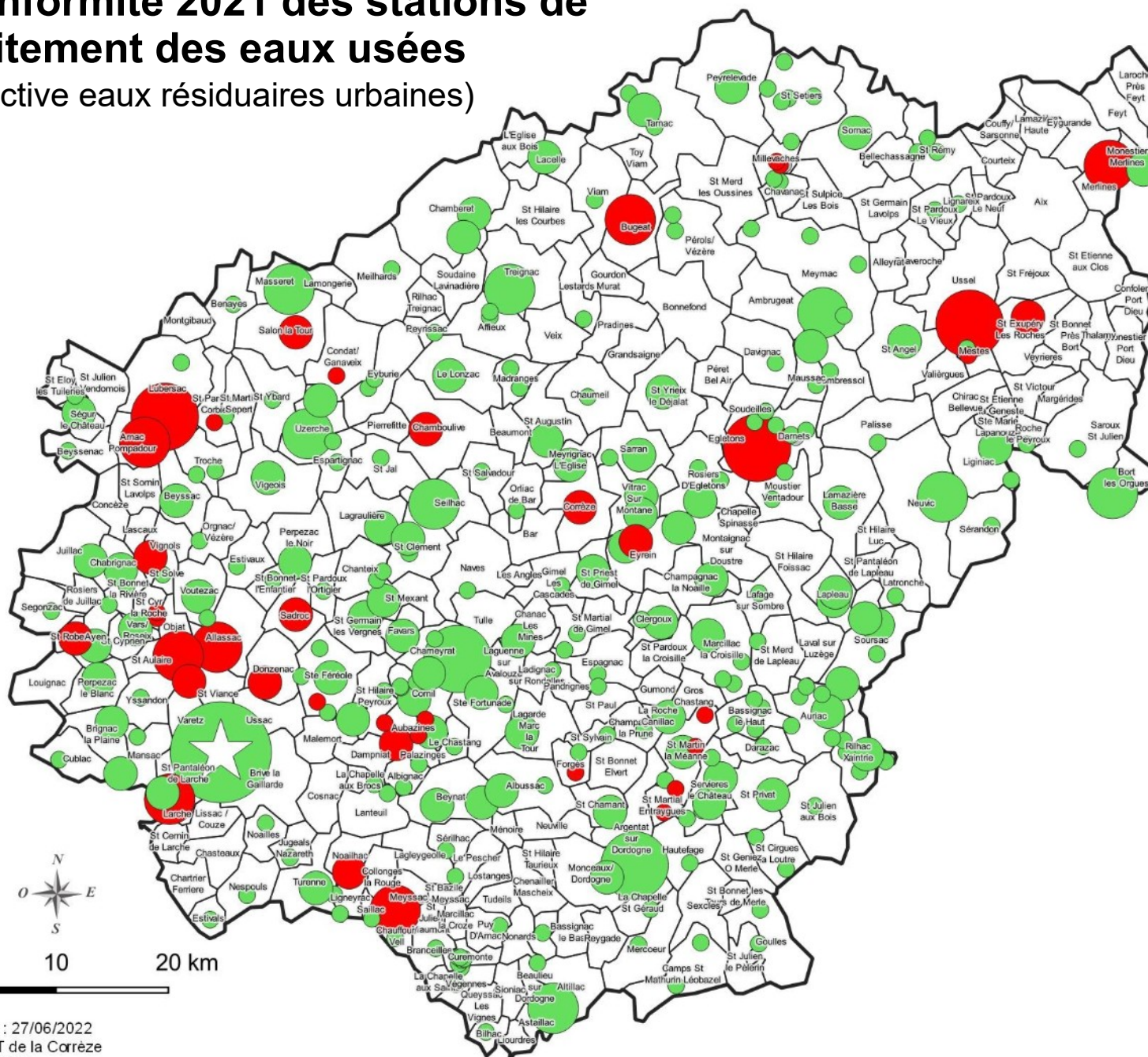
- Sites classés / sites inscrits
- Monuments historiques
- AVAP
- pays_art_histoire_vezere_ardoise
- pays_art_histoire_htes_terres_correz
- Bâtiments labellisés patrimoine XXème siècle (hors classement Monuments Historiques)

Etat global des masses d'eau superficielles en 2019

La Corrèze, en tête des bassins versants Loire-Bretagne et Adour-Garonne, bénéficie d'un réseau dense de ruisseaux dont l'état général est plutôt bon.



Conformité 2021 des stations de traitement des eaux usées (directive eaux résiduaires urbaines)








Système d'assainissement par capacité en équivalents habitant (EH)

Stations conformes

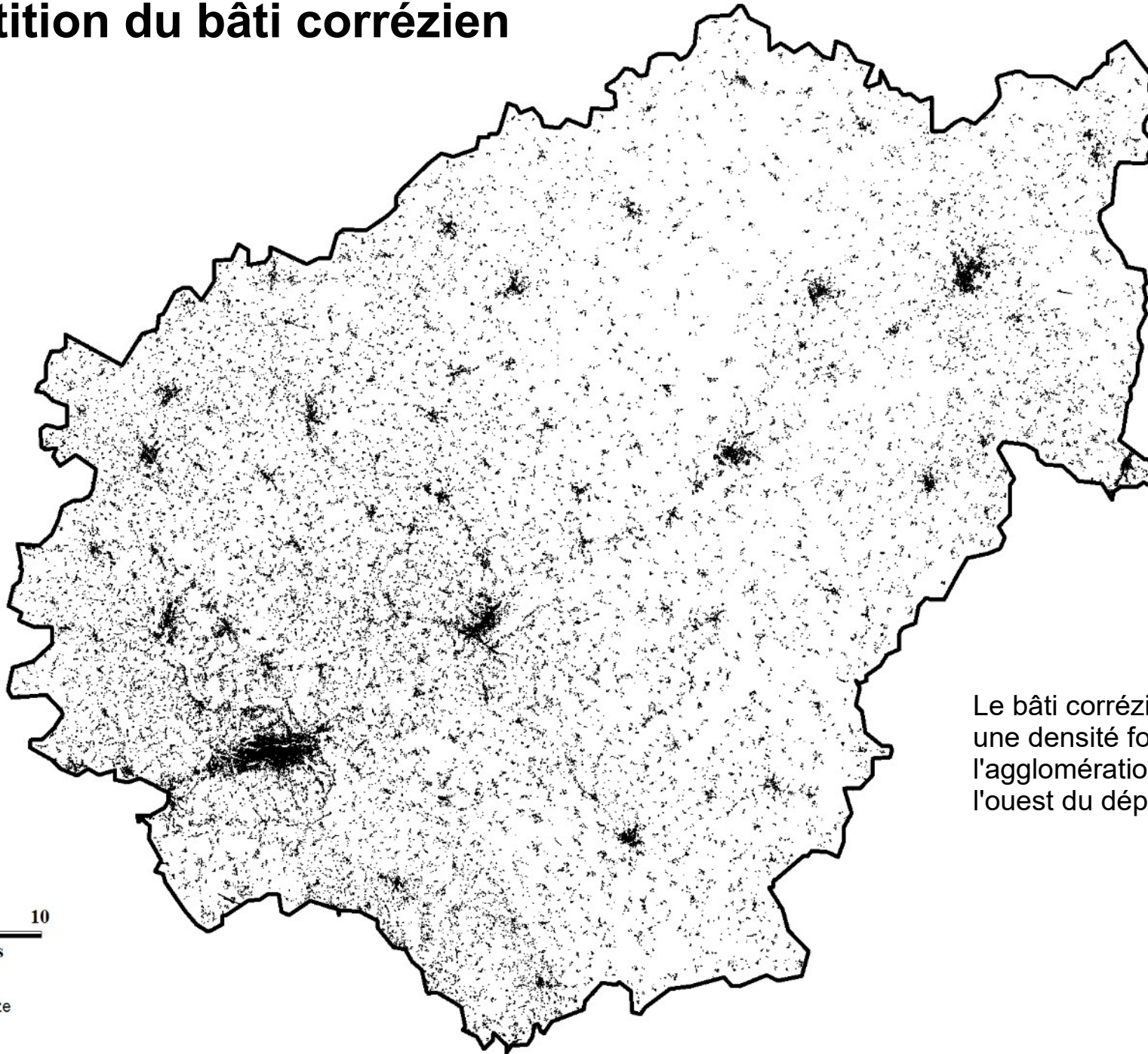
-  < à 200 (165)
-  de 200 à 2 000 (70)
-  de 2 000 à 10 000 (8)
-  de 10 000 à 50 000 (2)
-  250 000 (St Pantaléon de Larche)

Stations non conformes

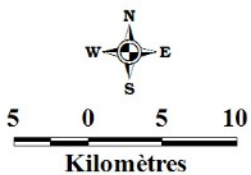
-  < à 200 (16)
-  200 à 2 000 (12)
-  2 000 à 10 000 (7)
-  10 000 à 50 000 (3)

-  < à 200 (2)
(conformité non renseignée)

La répartition du bâti corrézien

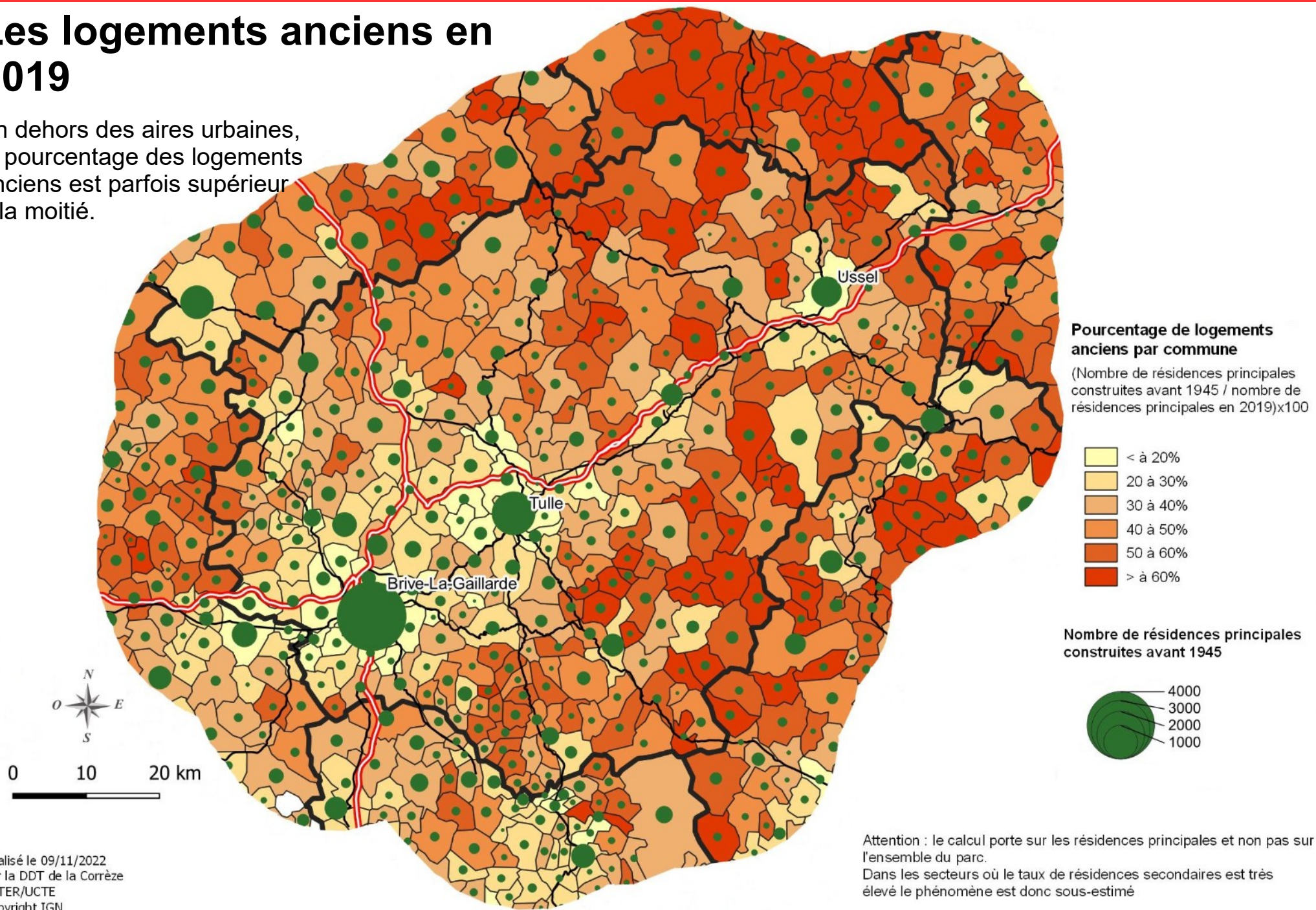


Le bâti corrézien démontre une densité forte sur l'agglomération de Brive et l'ouest du département.



Les logements anciens en 2019

En dehors des aires urbaines, le pourcentage des logements anciens est parfois supérieur à la moitié.



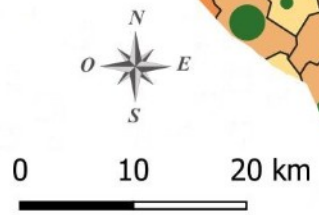
Pourcentage de logements anciens par commune
 (Nombre de résidences principales construites avant 1945 / nombre de résidences principales en 2019)x100

- < à 20%
- 20 à 30%
- 30 à 40%
- 40 à 50%
- 50 à 60%
- > à 60%

Nombre de résidences principales construites avant 1945

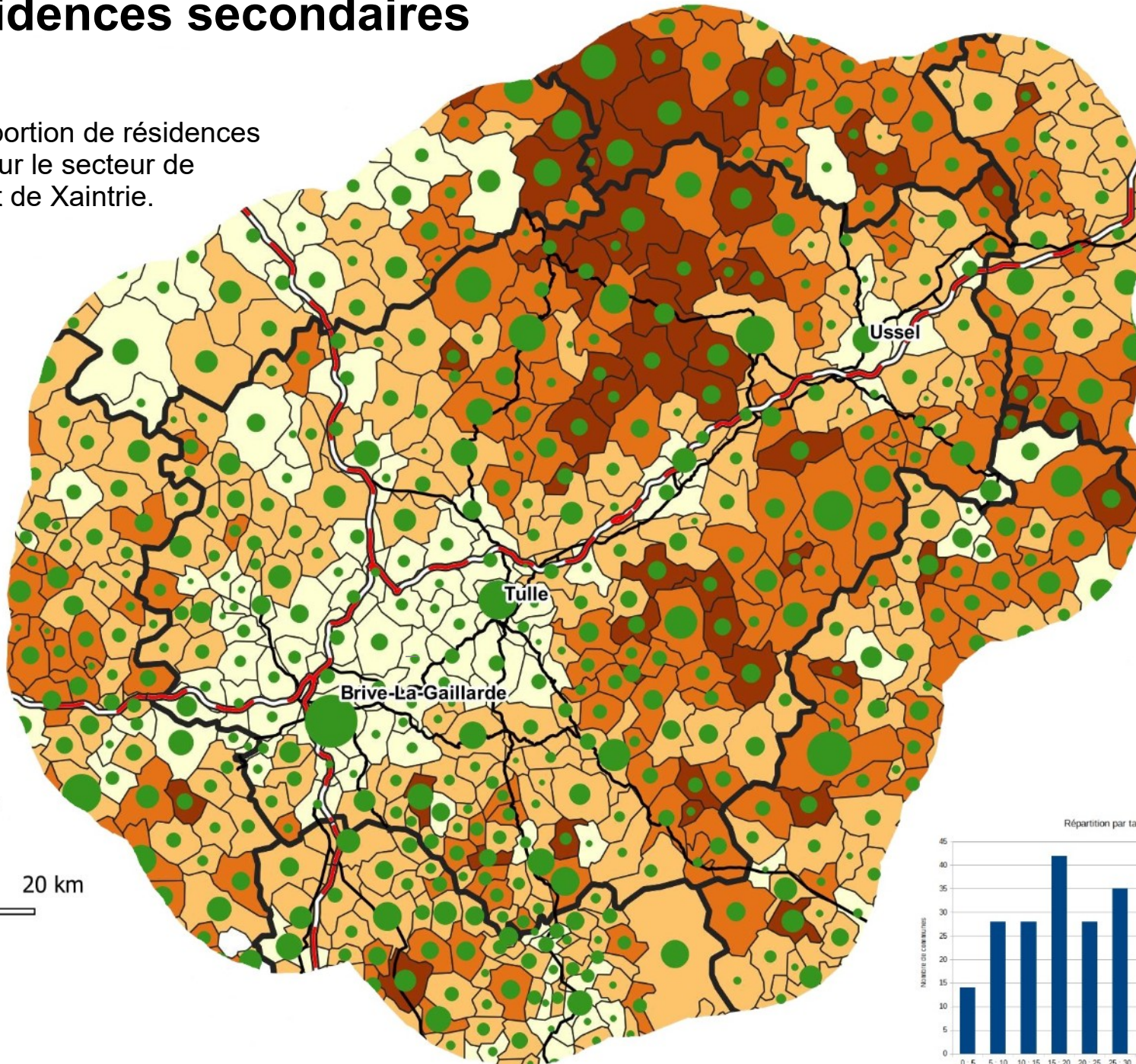
- 4000
- 3000
- 2000
- 1000

Attention : le calcul porte sur les résidences principales et non pas sur l'ensemble du parc.
 Dans les secteurs où le taux de résidences secondaires est très élevé le phénomène est donc sous-estimé



Les résidences secondaires en 2019

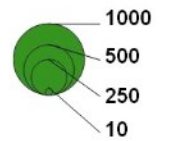
Une forte proportion de résidences secondaires sur le secteur de Millevaches et de Xaintrie.



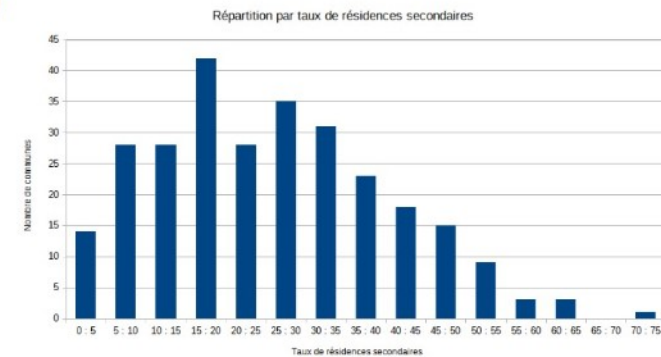
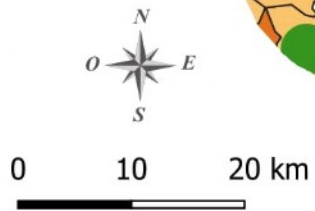
Taux de résidences secondaires en 2019



Nombre de résidences secondaires en 2019

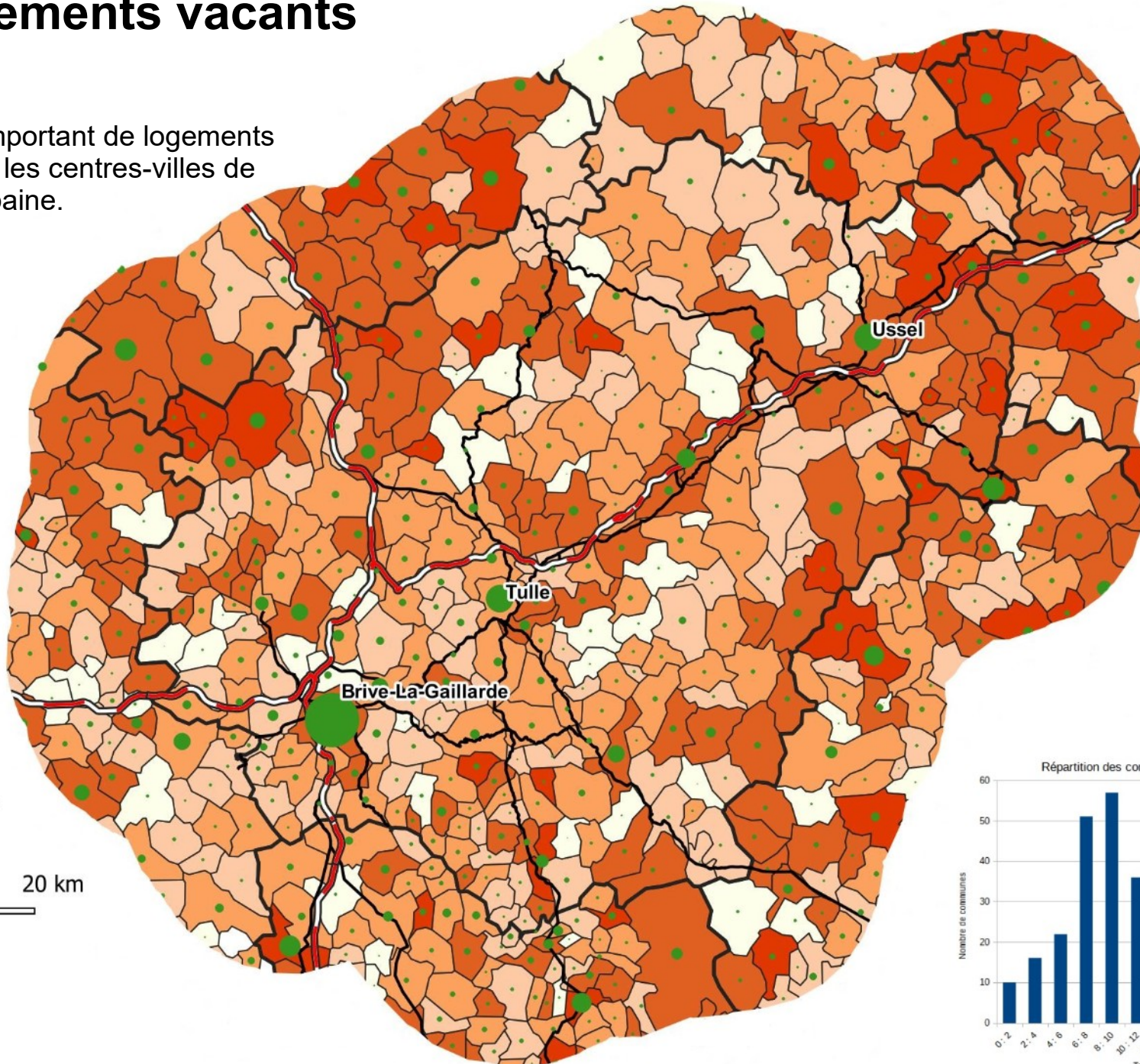


Moyenne Corrèze : 15,16%
Moyenne Limousin : 12,56%

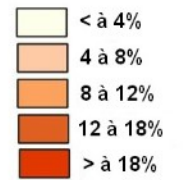


Les logements vacants en 2019

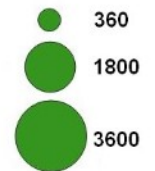
Un nombre important de logements vacants dans les centres-villes de l'armature urbaine.



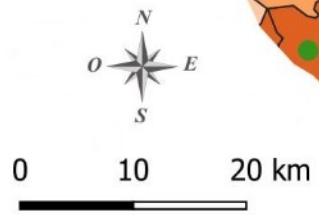
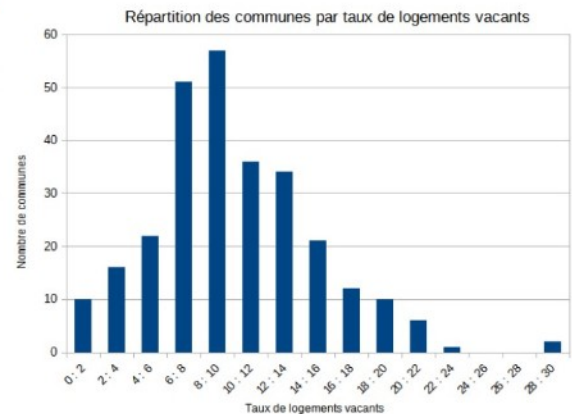
Taux de logements vacants en 2019



Nombre de logements vacants en 2019



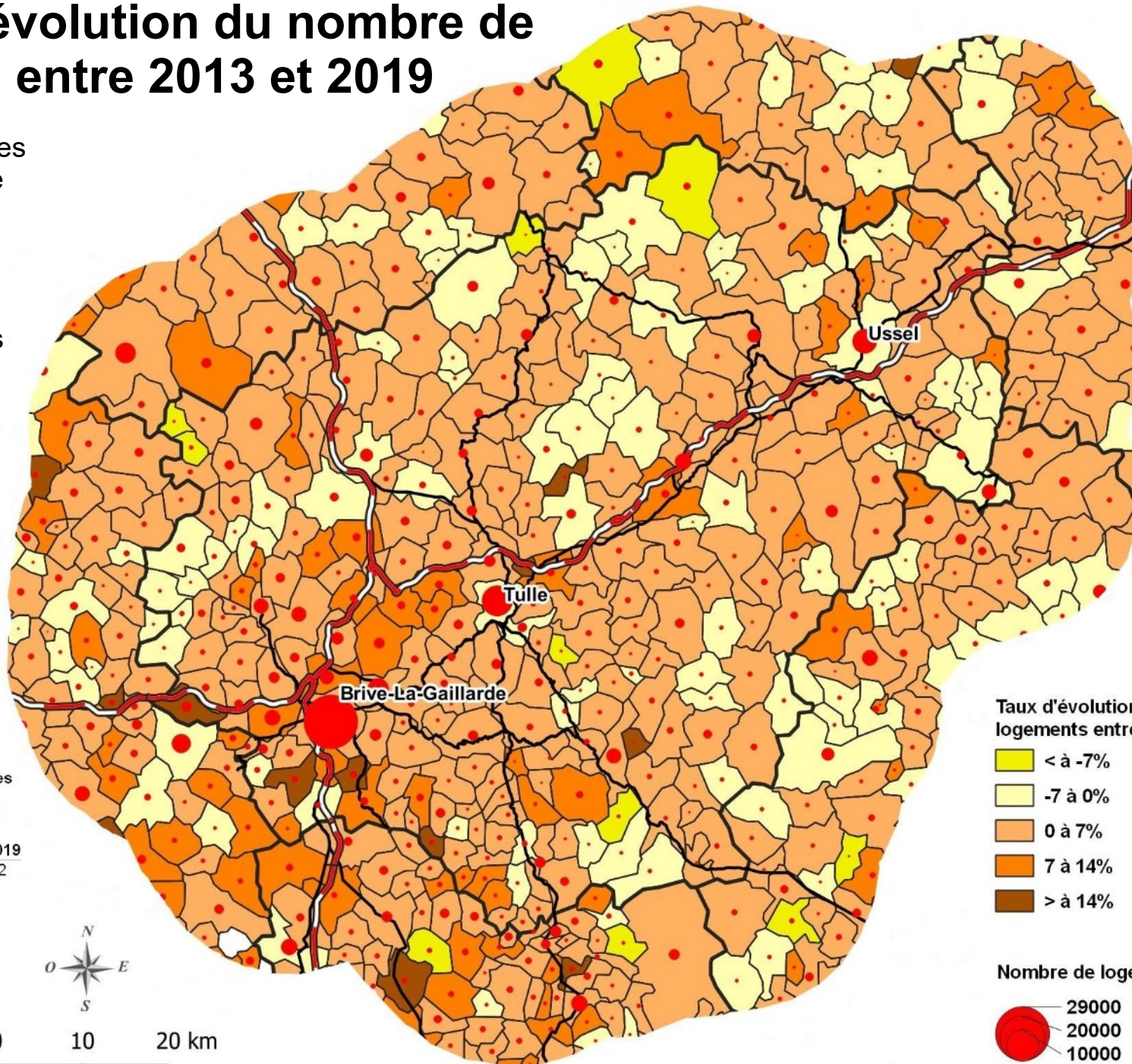
Moyenne Corrèze : 11,09%
Moyenne Limousin : 11,32%



Réalisé le 09/11/2022
par la DDT de la Corrèze
ESTER/UCTE
Copyright IGN
Source : INSEE 2019

Le taux d'évolution du nombre de logements entre 2013 et 2019

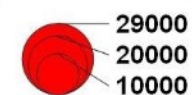
Le desserrement des ménages engendre des besoins en logement sur l'ensemble des communes. Des augmentations plus fortes sont constatées en frange des aires urbaines, mais aussi parfois dans des petites communes.



Taux d'évolution du nombre de logements entre 2013 et 2019



Nombre de logements en 2019



Evolution de la taille des ménages (nbre moyen d'occupants par résidence principale)



1968	1990	1999	2006	2011	2016	2019
3,1	2,5	2,3	2,1	2,1	2,1	2

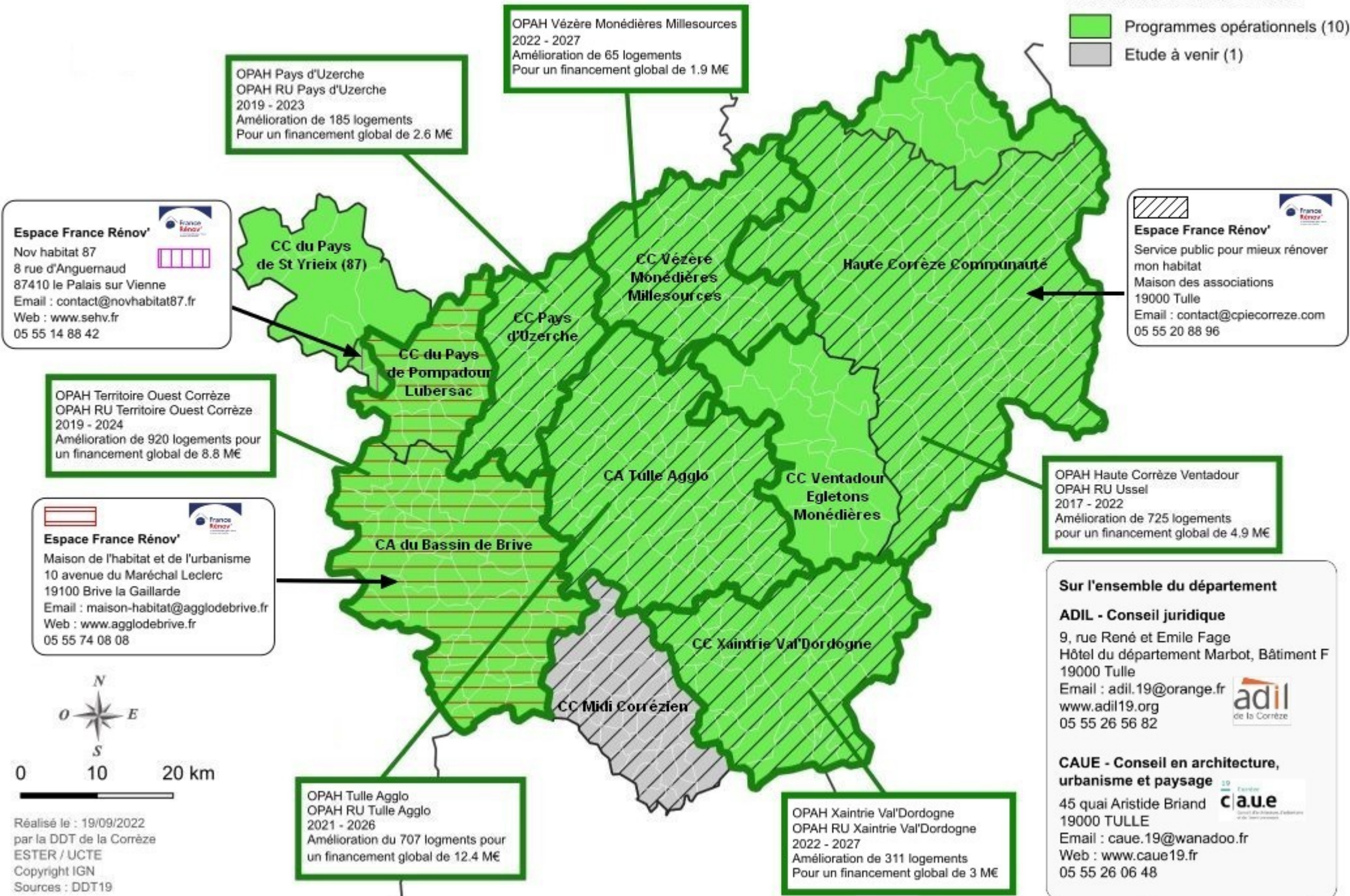


0 10 20 km

Situation des opérations programmées de l'habitat en cours en Corrèze au 19/09/2022 et le service public de conseil et d'accompagnement à la rénovation au 1er janvier 2022

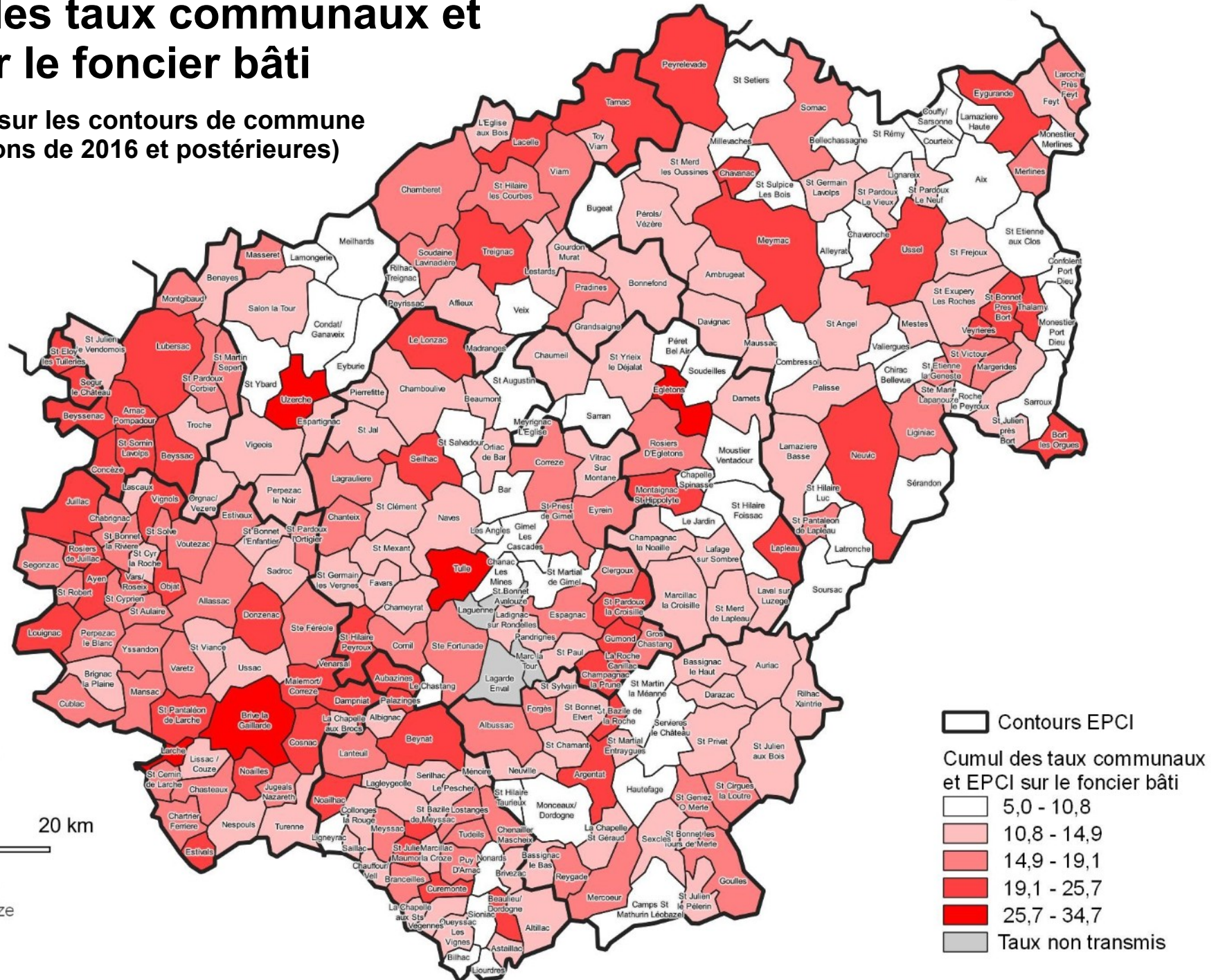
Etat d'avancement des études

-  Programmes opérationnels (10)
-  Etude à venir (1)

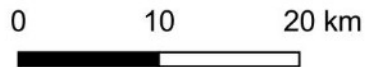
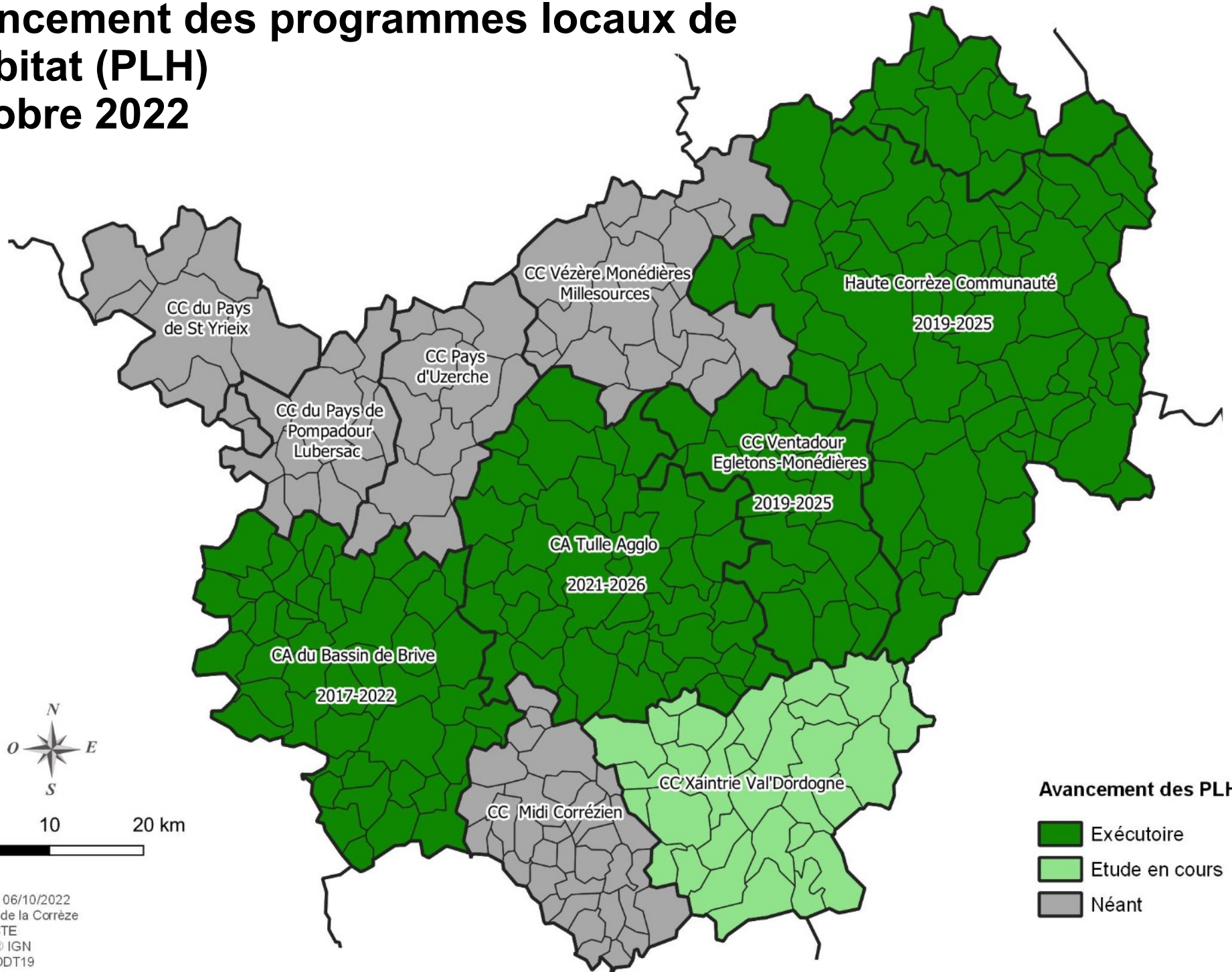


Cumul des taux communaux et EPCI sur le foncier bâti

(présentation sur les contours de commune avant les fusions de 2016 et postérieures)



Avancement des programmes locaux de l'habitat (PLH) Octobre 2022



Avancement des PLH

- Exécutoire
- Etude en cours
- Néant

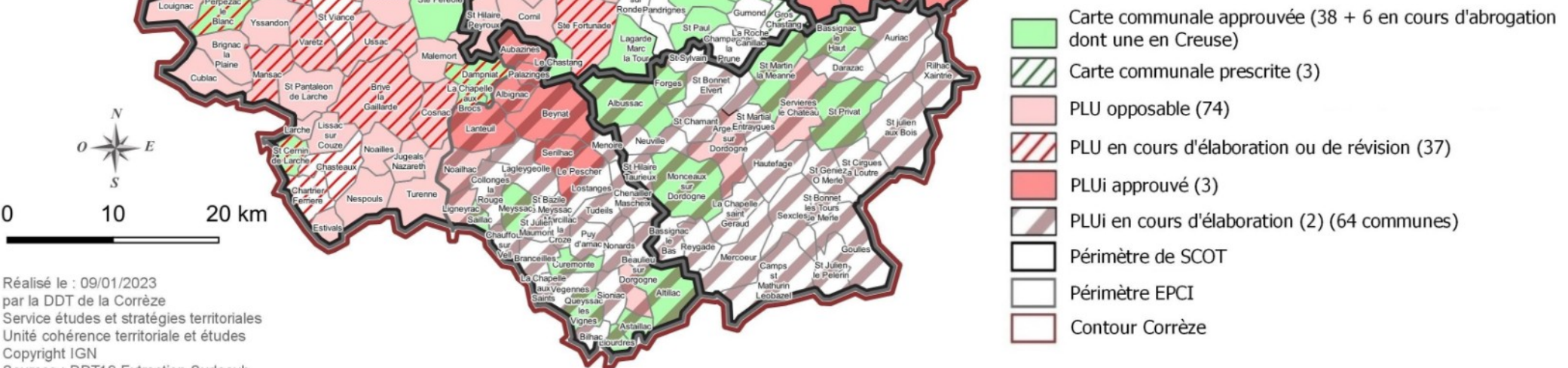
Les documents d'urbanisme au 09/01/2023

Extraction SUDOCUH

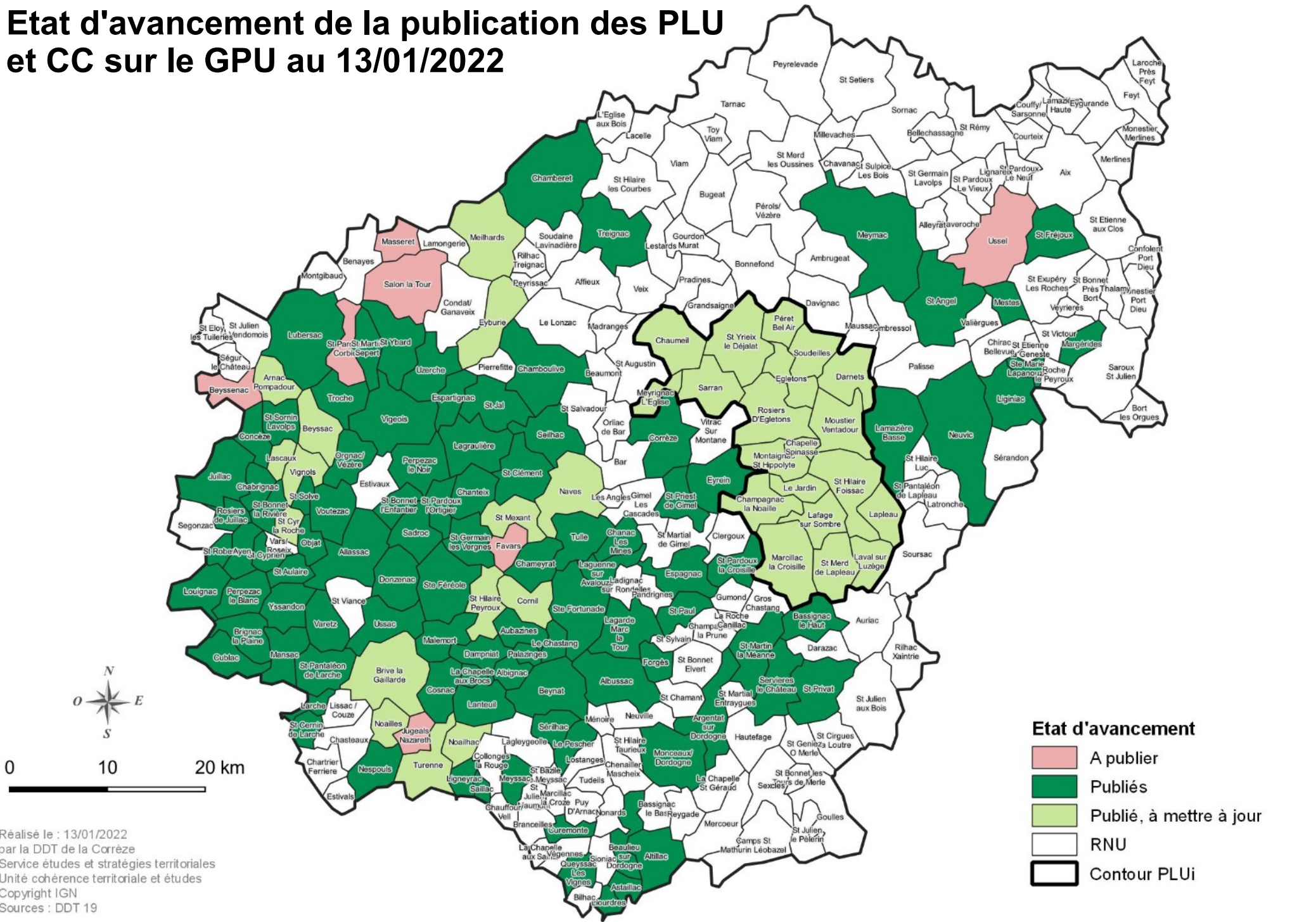
Des documents d'urbanisme couvrant progressivement la Corrèze.

Cartes communales en cours d'abrogation :

- Mestes
- Liginiac
- Lamazière Basse
- St Fréjoux
- Ste Marie Lapnouze
- St Martial le Vieux (23)

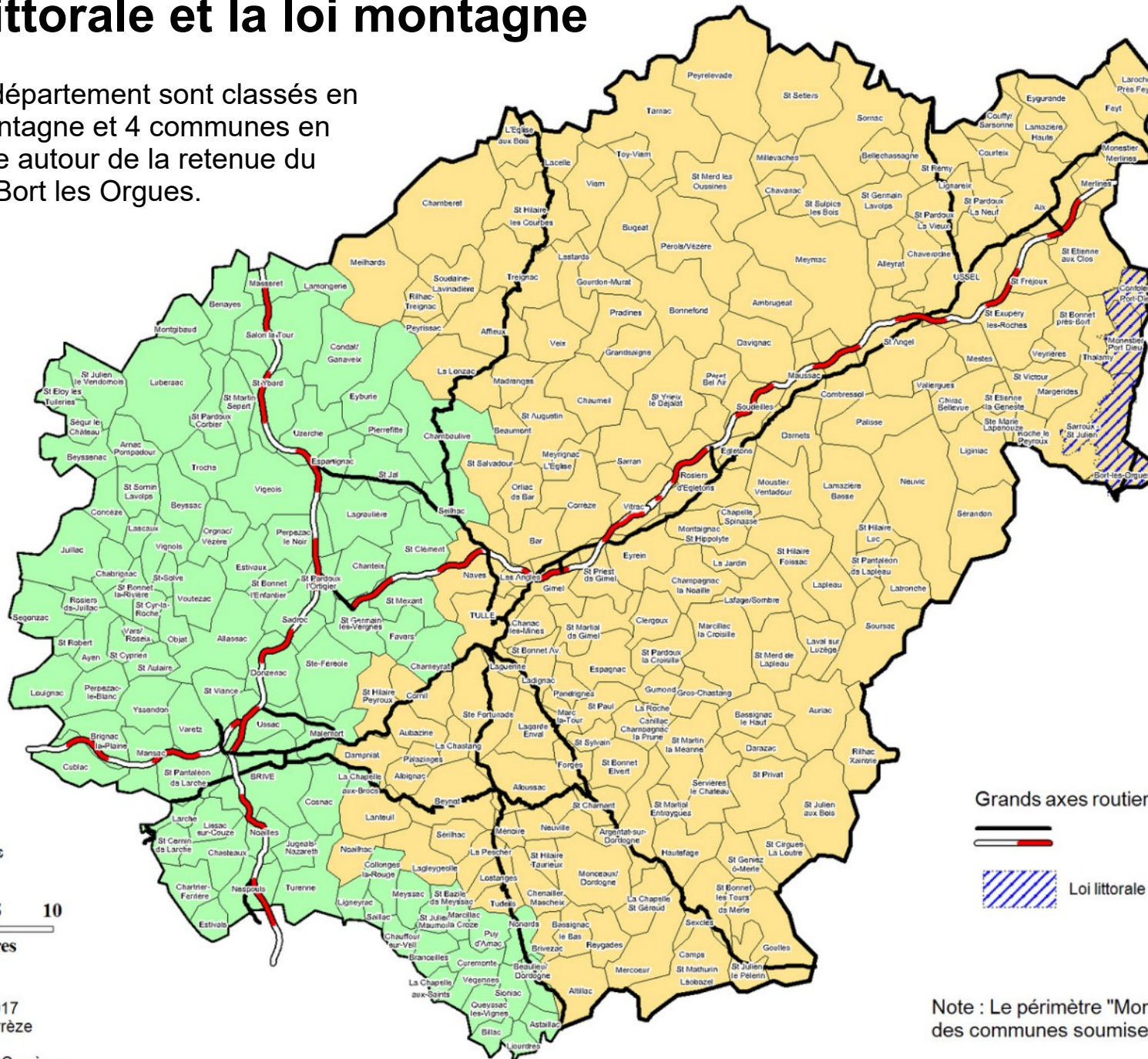


Etat d'avancement de la publication des PLU et CC sur le GPU au 13/01/2022



La loi littorale et la loi montagne

Les 2/3 du département sont classés en zone de montagne et 4 communes en zone littorale autour de la retenue du barrage de Bort les Orgues.



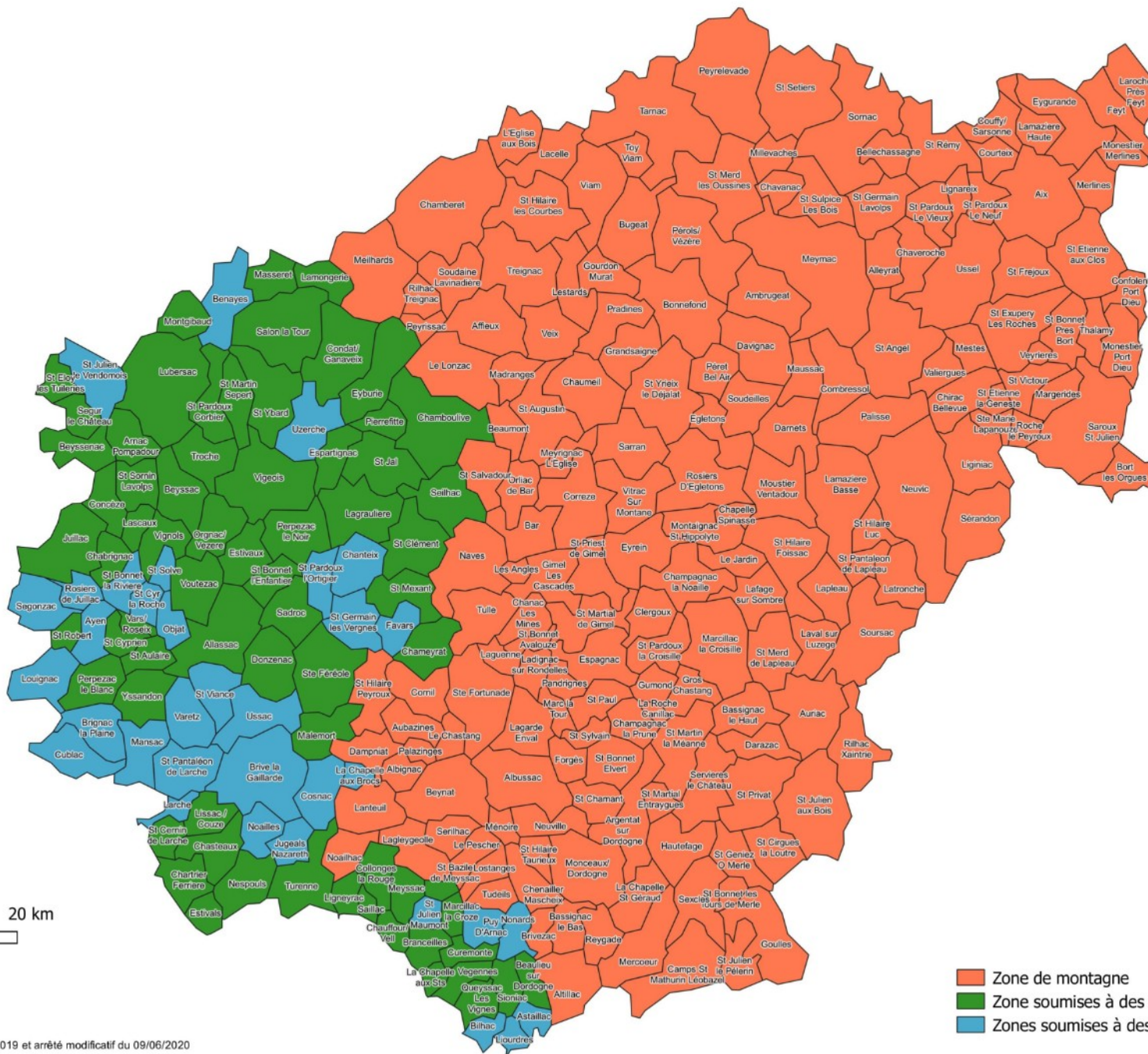
Grands axes routiers



Loi littorale

Note : Le périmètre "Montagne" correspond à celui des communes soumises à la loi montagne.

Classement en zone défavorisée



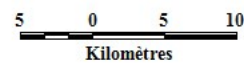
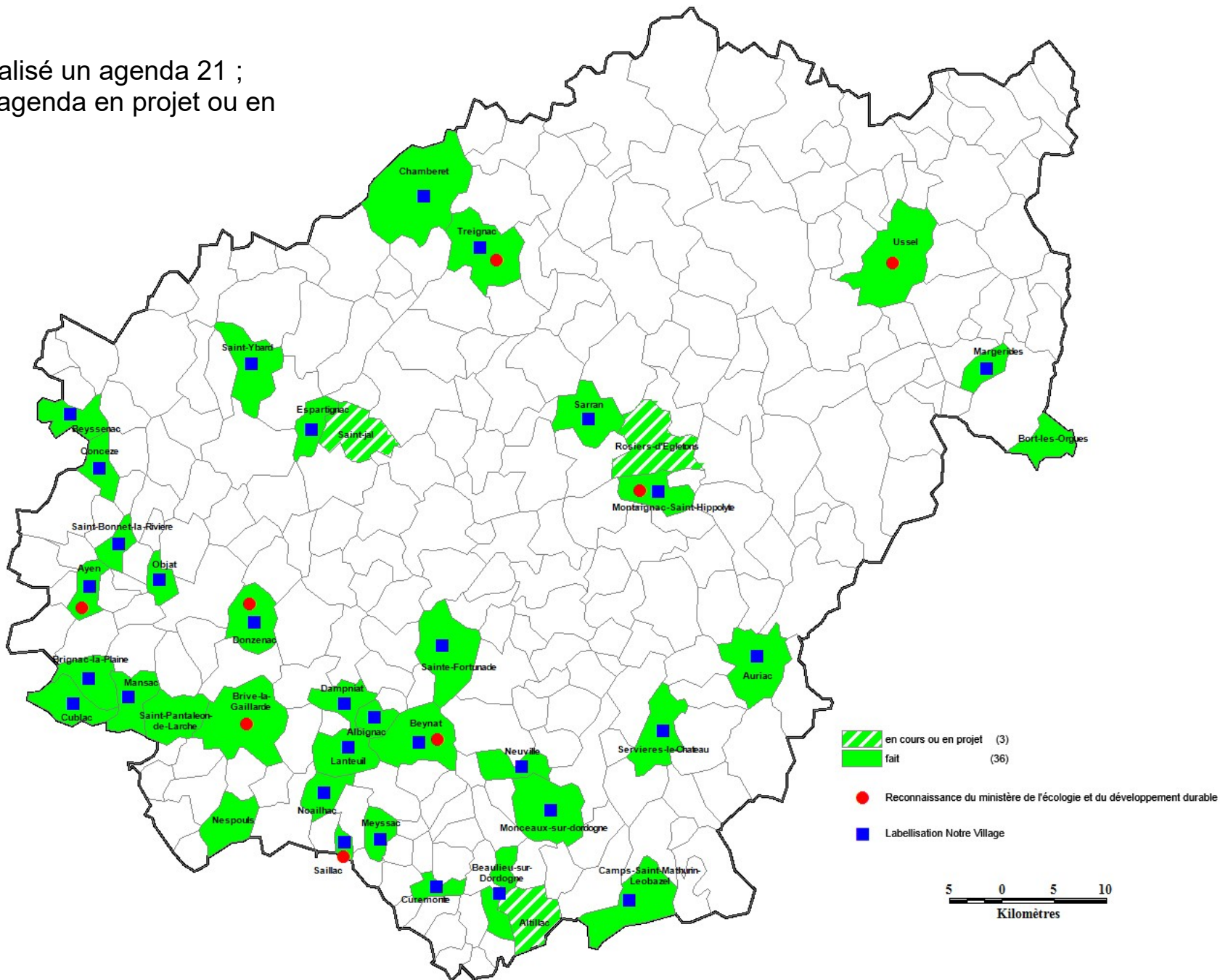
0 10 20 km



- Zone de montagne
- Zone soumises à des contraintes naturelles (ZSCN)
- Zones soumises à des contraintes spécifiques (ZSCS)

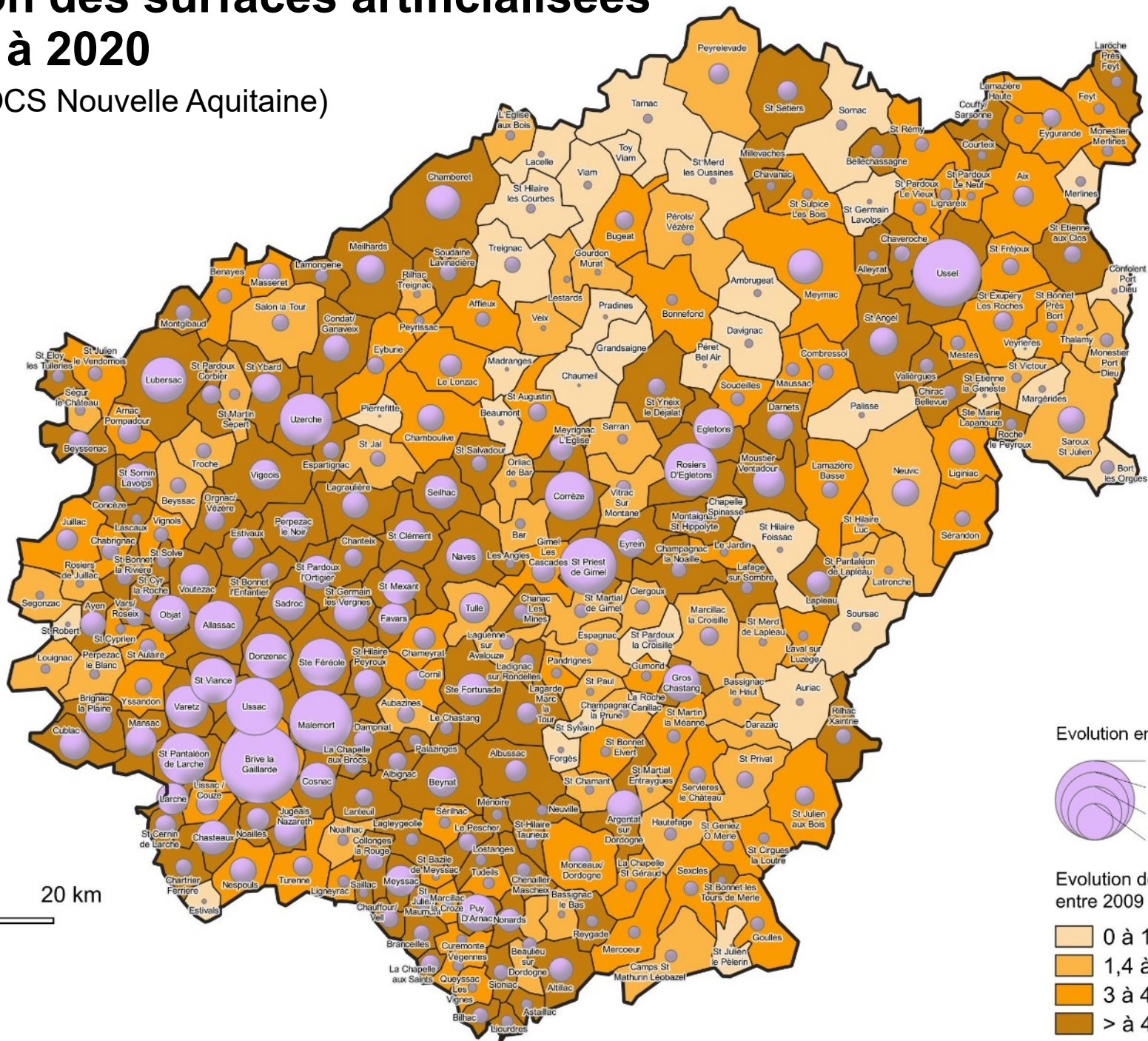
Les agendas 21 en 2020

- 36 communes ont réalisé un agenda 21 ;
- 3 communes ont un agenda en projet ou en cours d'élaboration

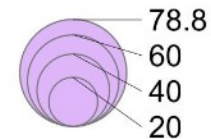


Evolution des surfaces artificialisées de 2009 à 2020

(référentiel OCS Nouvelle Aquitaine)



Evolution en hectare



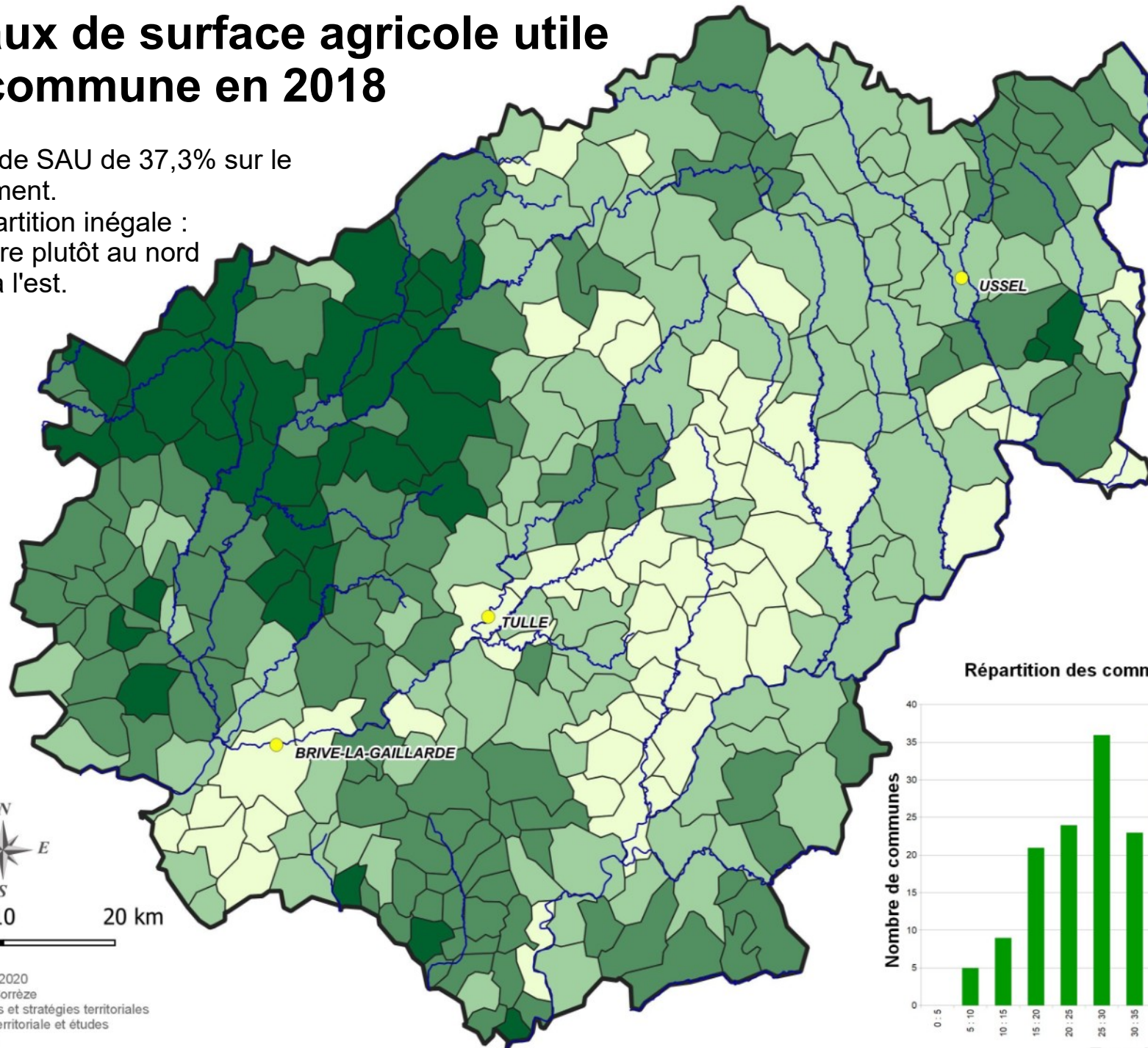
Evolution des surfaces artificialisées entre 2009 et 2020



Le taux de surface agricole utile par commune en 2018

Un taux de SAU de 37,3% sur le département.

Une répartition inégale : agriculture plutôt au nord et forêt à l'est.

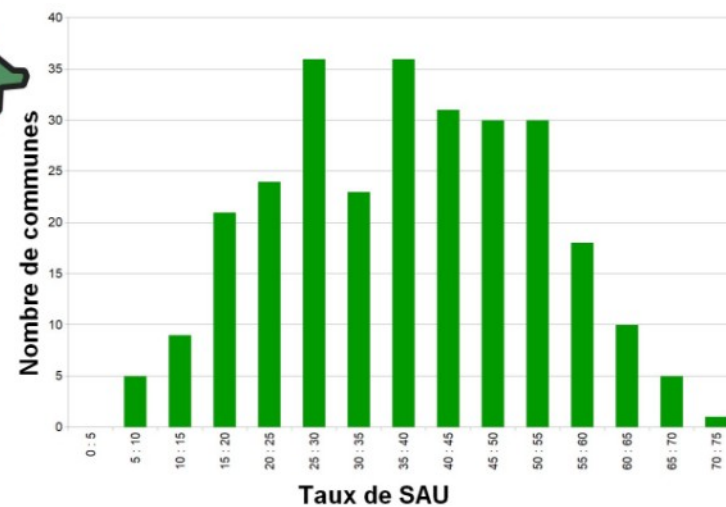


Taux de SAU par commune (SAU / Surface commune)

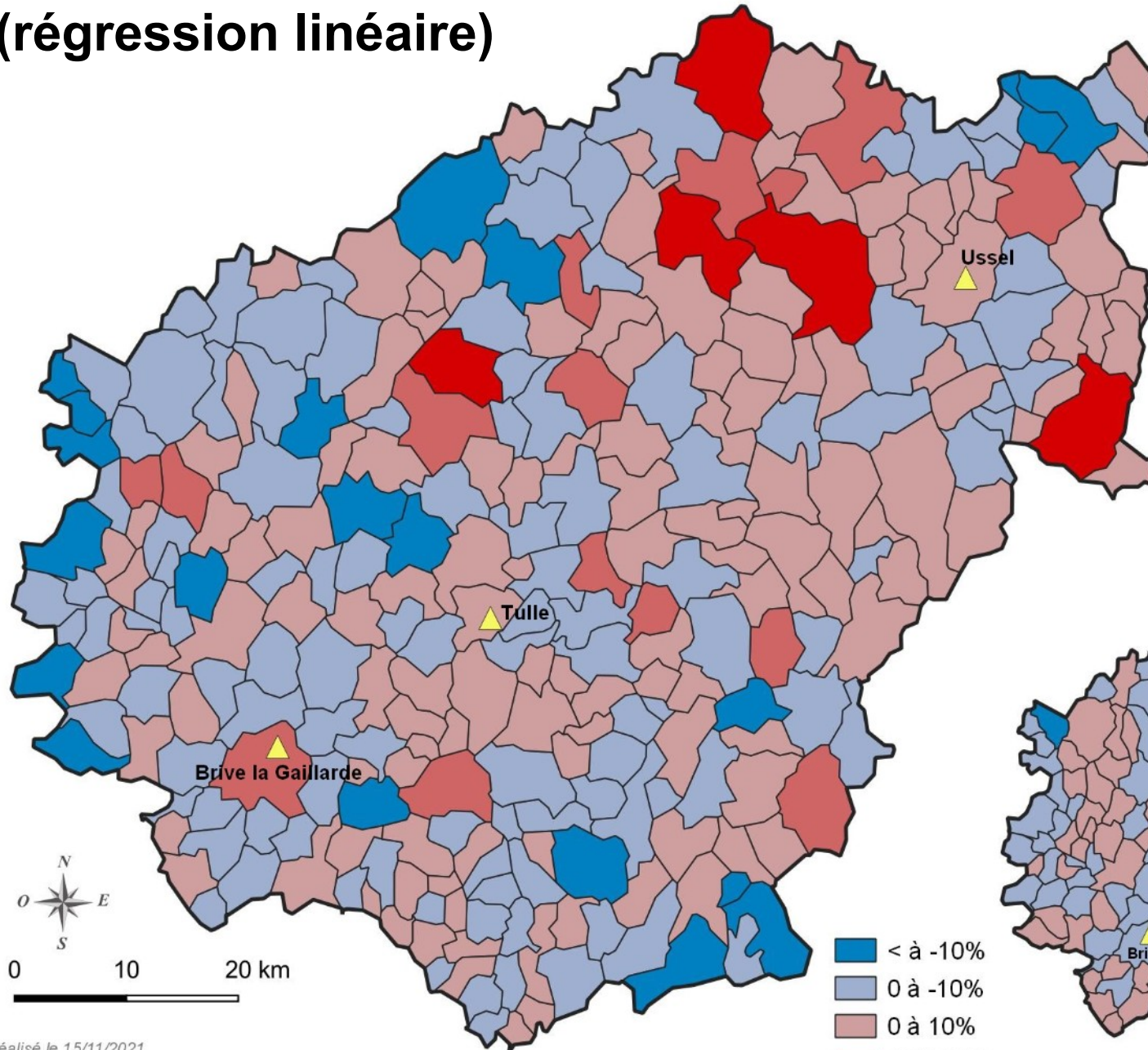
- < à 20%
- 20 à 40%
- 40 à 60%
- > à 60%

Moyenne : 37,3%

Répartition des communes par taux de SAU



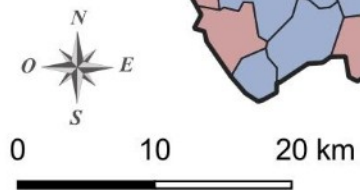
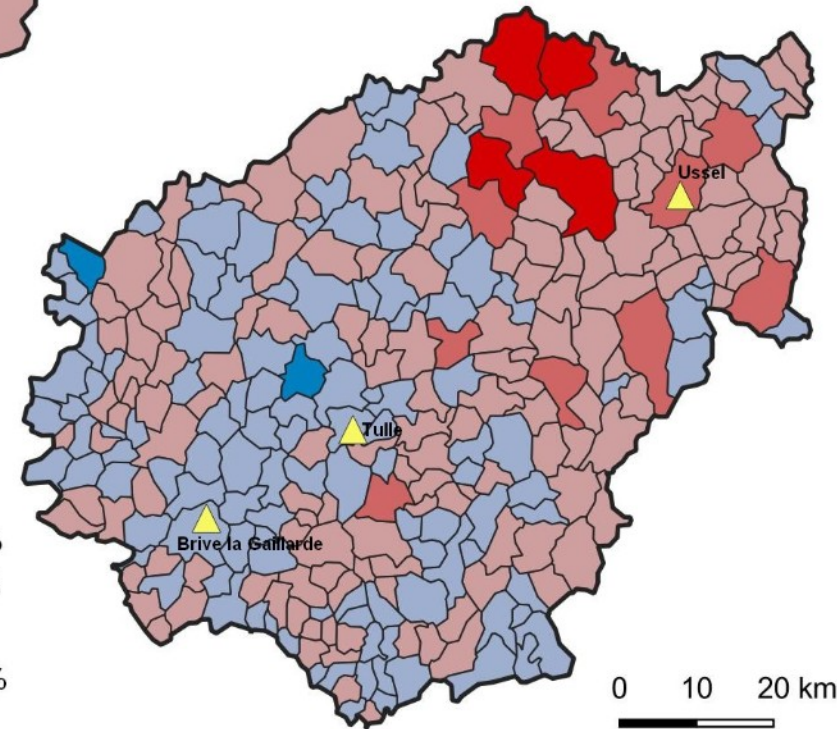
Tendance d'évolution de la SAU entre 2016 et 2020 en % (régression linéaire)



La tendance récente montre des pertes de SAU sur le plateau d'Uzerche et des augmentations sur le plateau de Millevaches.

La tendance longue montre clairement une augmentation de la SAU sur l'est du département.

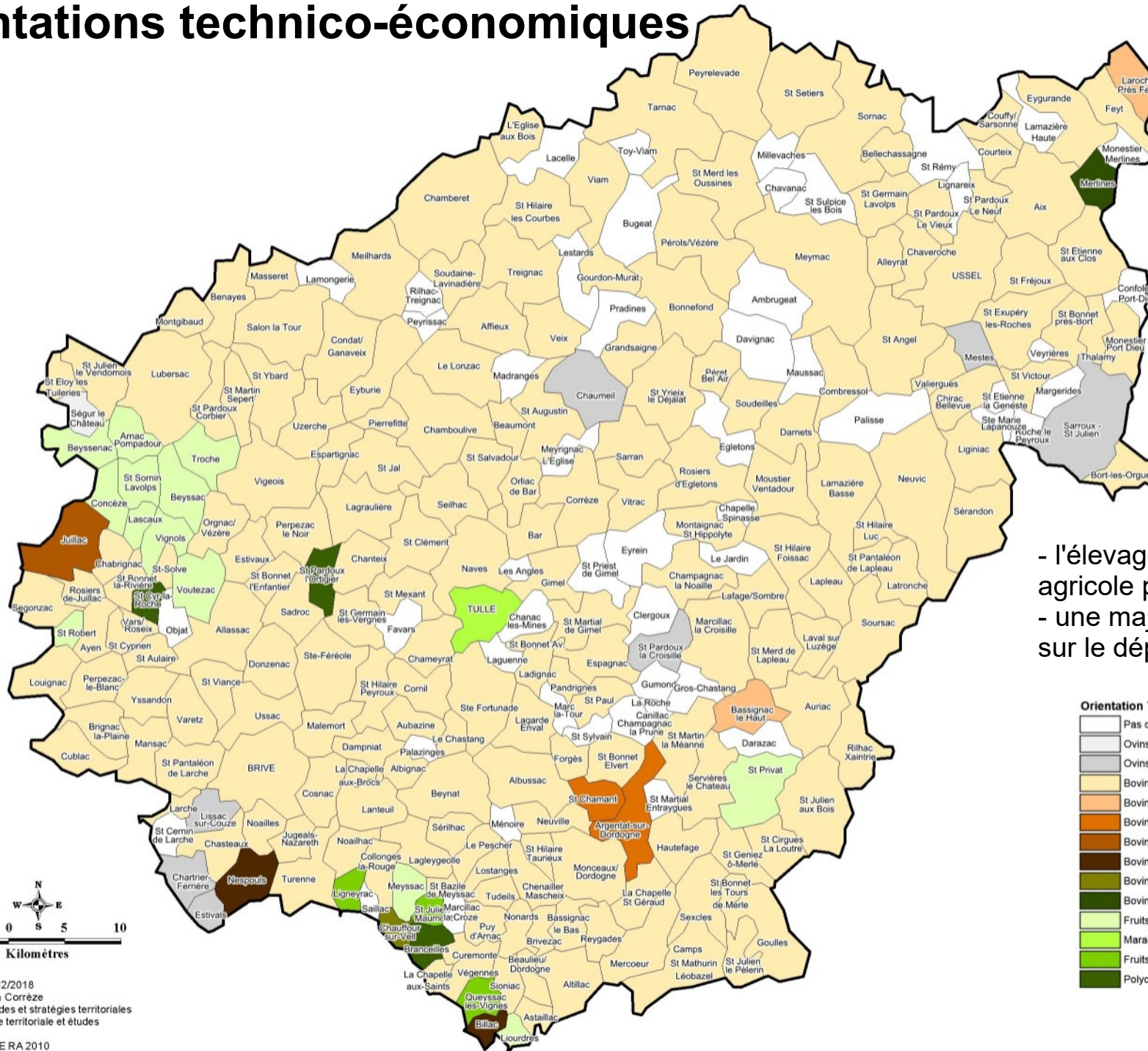
Tendance d'évolution de la SAU entre 2000 et 2020, en % (régression linéaire)



- < à -10%
- 0 à -10%
- 0 à 10%
- 10 à 20%
- > à 20%



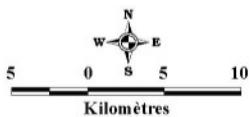
Orientations technico-économiques



- l'élevage est l'économie agricole principale
 - une majorité de bovins viande sur le département

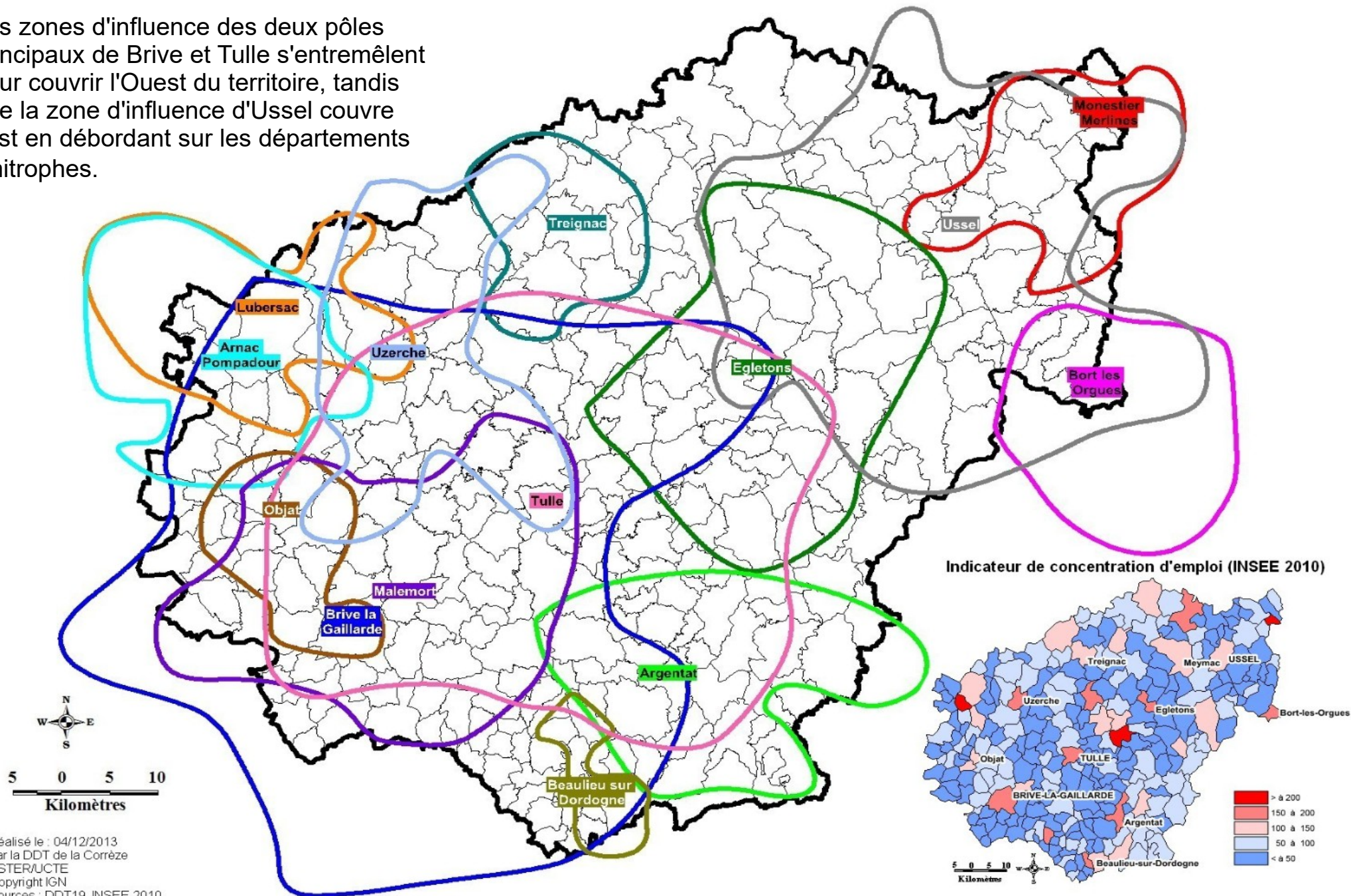
Orientation Technico Economique en 2010

(White)	Pas de donnée ou soumise au secret statistique
(Light Grey)	Ovins / Elevages hors sol
(Medium Grey)	Ovins
(Light Orange)	Bovins viande
(Dark Orange)	Bovins lait
(Brown)	Bovins viande / Ovins
(Dark Brown)	Bovins viande / Polyculture et polyélevage
(Dark Green)	Bovins viande / Fruits et cultures permanentes
(Medium Green)	Bovins lait / Bovins mixtes
(Light Green)	Fruits et autres cultures permanentes
(Vibrant Green)	Marâchage - Horticulture
(Dark Green)	Fruits/Polycultures et polyélevage
(Darkest Green)	Polycultures et polyélevage



Les zones d'influence des pôles d'emploi en 2010

Les zones d'influence des deux pôles principaux de Brive et Tulle s'entremêlent pour couvrir l'Ouest du territoire, tandis que la zone d'influence d'Ussel couvre l'Est en débordant sur les départements limitrophes.

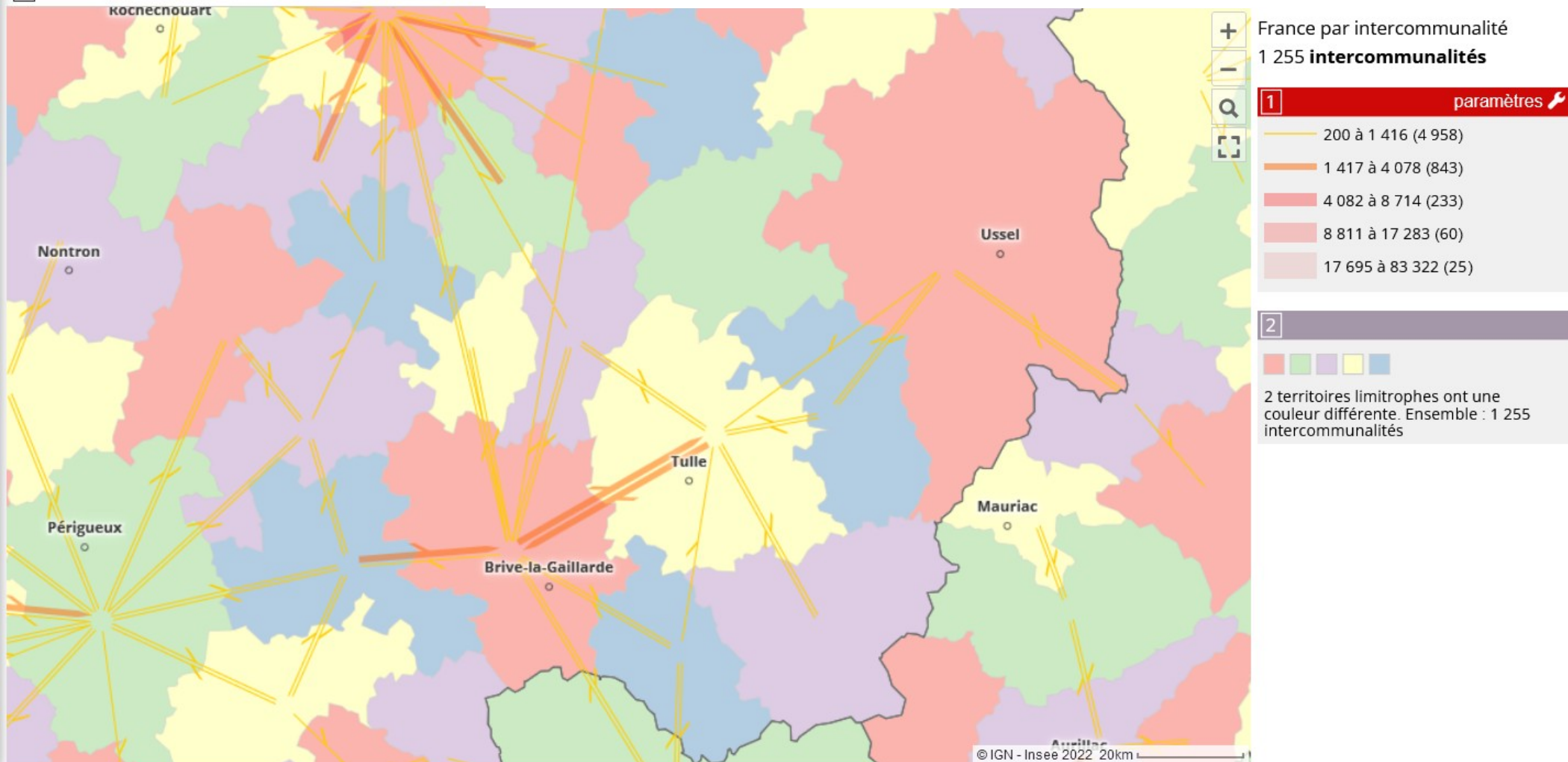


Réalisé le : 04/12/2013
 par la DDT de la Corrèze
 ESTER/UCTE
 Copyright IGN
 Sources : DDT19, INSEE 2010

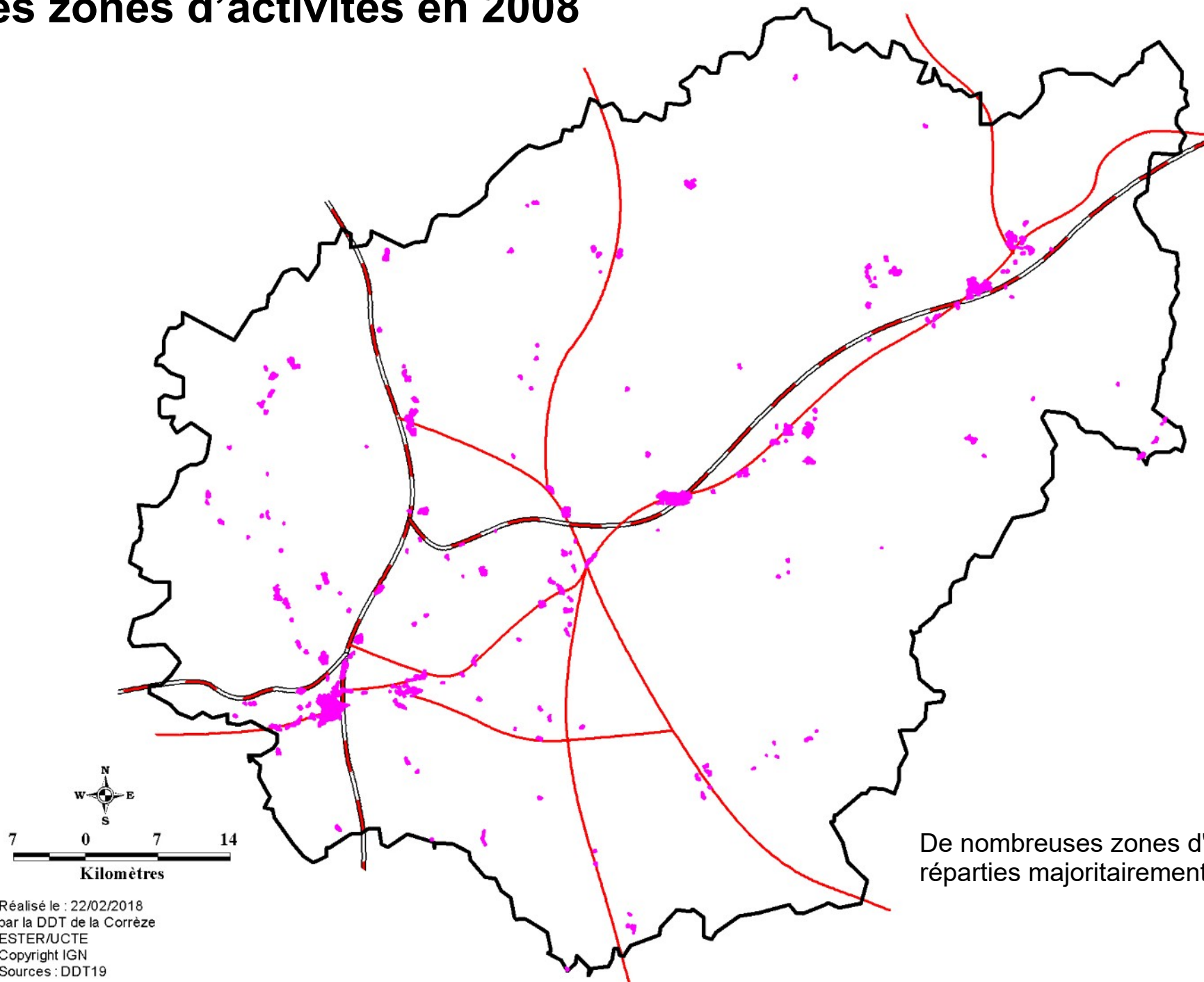
Flux domicile – travail entre les EPCI

Des échanges quotidiens importants entre la communauté d'agglomération du Bassin de Brive et de Tulle.

- 1 Flux domicile - lieu de travail 2019
- 2 Intercommunalités, 2022



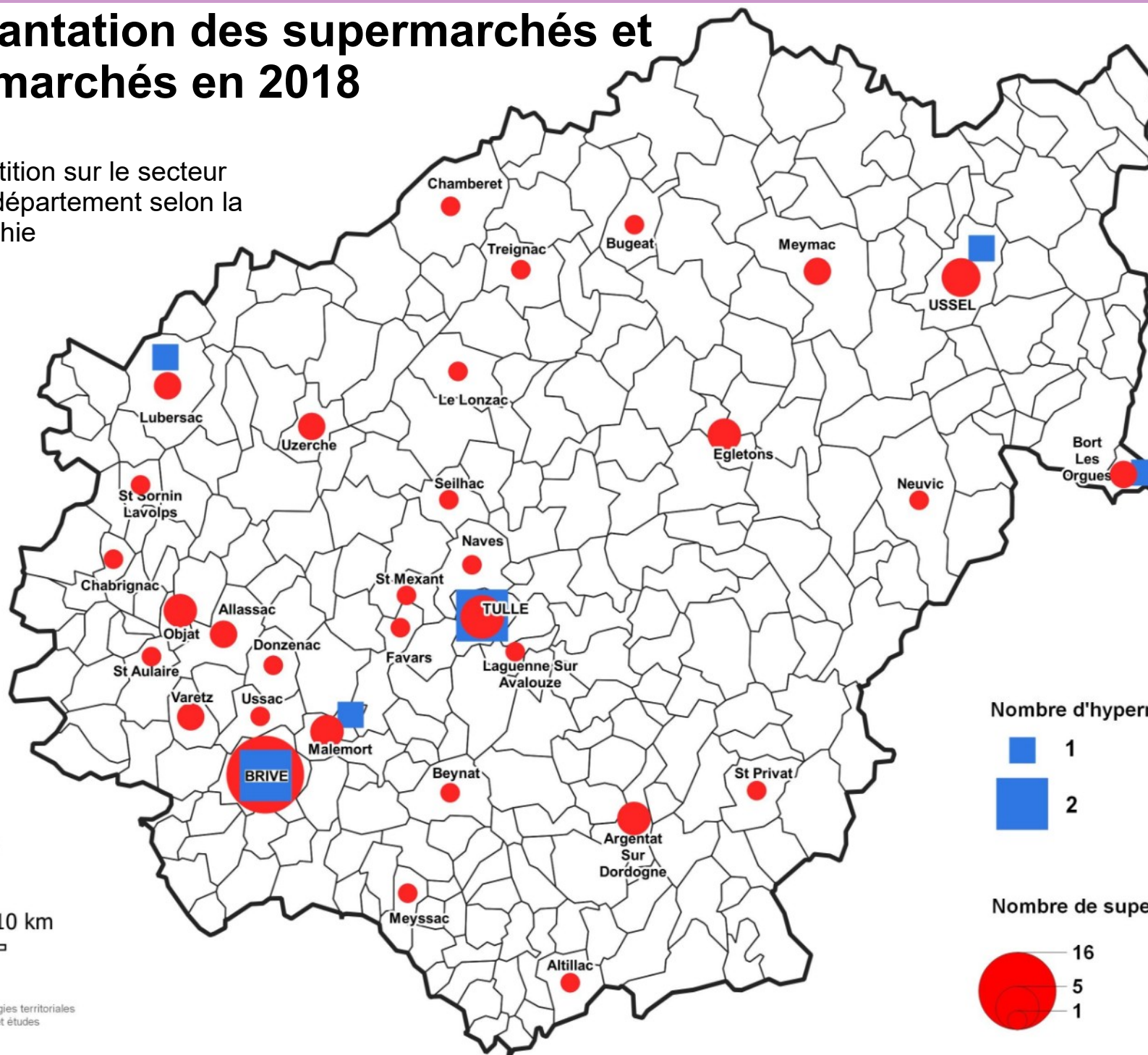
Les zones d'activités en 2008



De nombreuses zones d'activités réparties majoritairement sur l'axe A89

L'implantation des supermarchés et hypermarchés en 2018

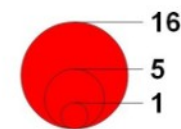
Une répartition sur le secteur ouest du département selon la démographie



Nombre d'hypermarchés en 2018



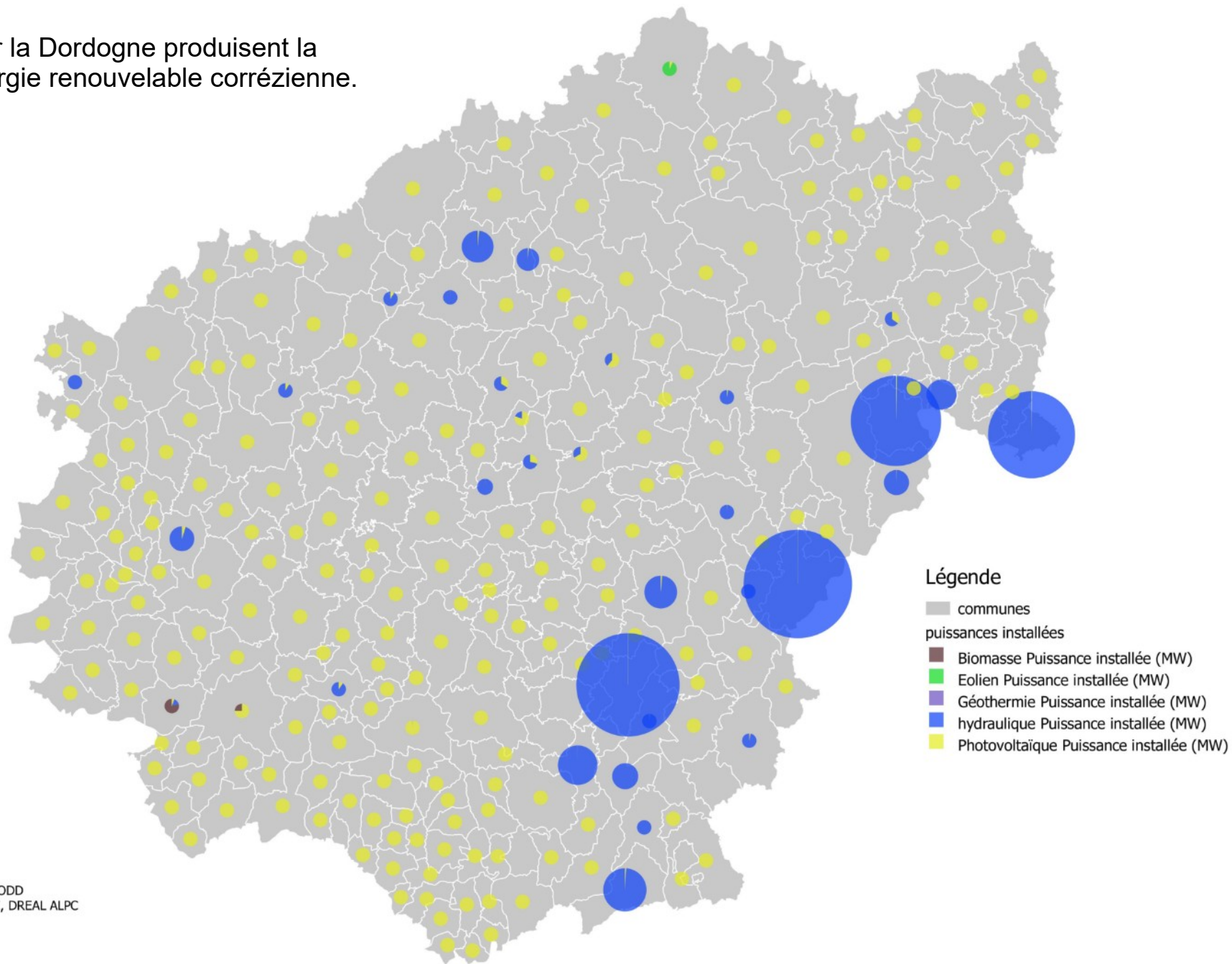
Nombre de supermarchés en 2018



0 5 10 km

Puissances production energie (MW)

Les barrages sur la Dordogne produisent la majorité de l'énergie renouvelable corrézienne.

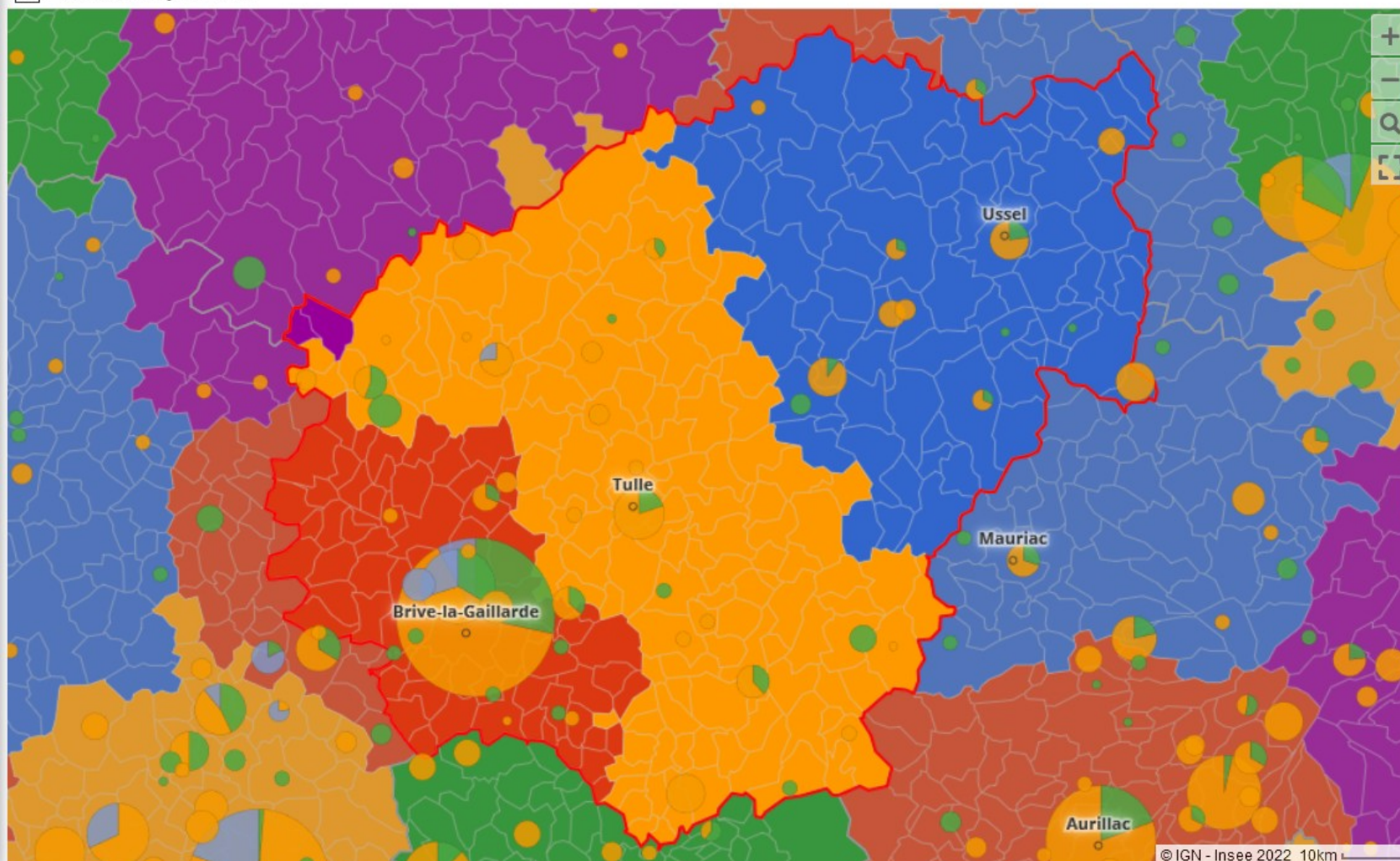


Capacité et classement des chambres d'hôtel

1 Nombre de chambres d'hôtels par étoile 2022

2 Zones d'emploi 2020

ACTIONS 



Ma sélection ✕

Corrèze
279 communes

[Agir sur cette sélection](#)
[Éditer des rapports](#)
[Aide sur les sélections](#)

1 paramètres 

392
98

 Non classés ou 1 étoile (économique)
 2 ou 3 étoiles (milieu de gamme)
 4 ou 5 étoiles (haut de gamme)

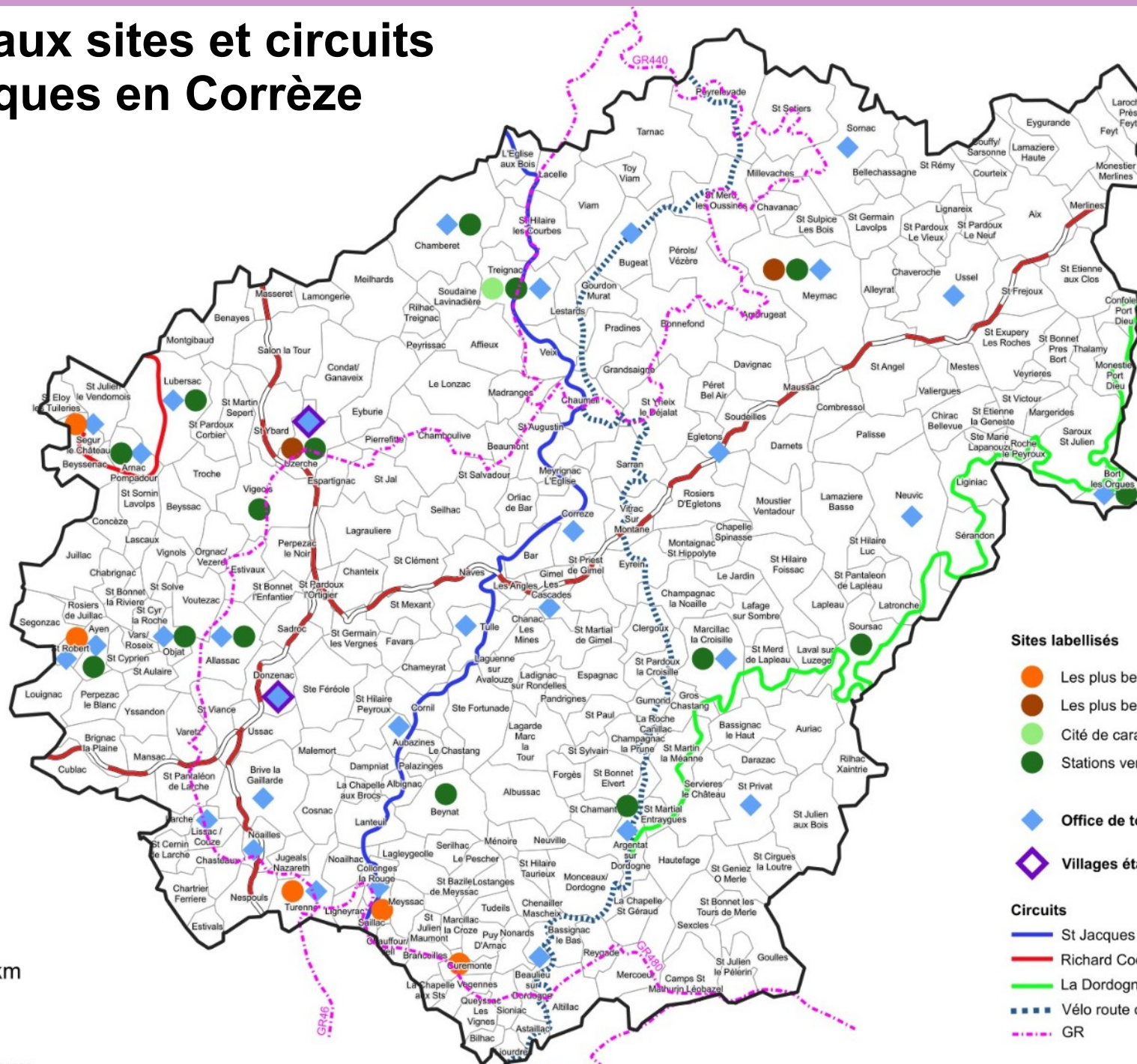
France : 652 717
Sélection : 2 077

2

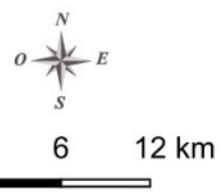
   

2 territoires limitrophes ont une couleur différente. Ensemble : 306 zones d'emploi 2020

Principaux sites et circuits touristiques en Corrèze



- Sites labellisés**
- Les plus beaux villages de France
 - Les plus beaux détours de France
 - Cité de caractère
 - Stations vertes
 - ◆ Office de tourisme
 - ◆ Villages étapes
- Circuits**
- St Jacques de Compostelle (via Lemovicensis)
 - Richard Coeur de Lion
 - La Dordogne de villages en barages
 - - - Vélo route corrèze V87
 - - - GR

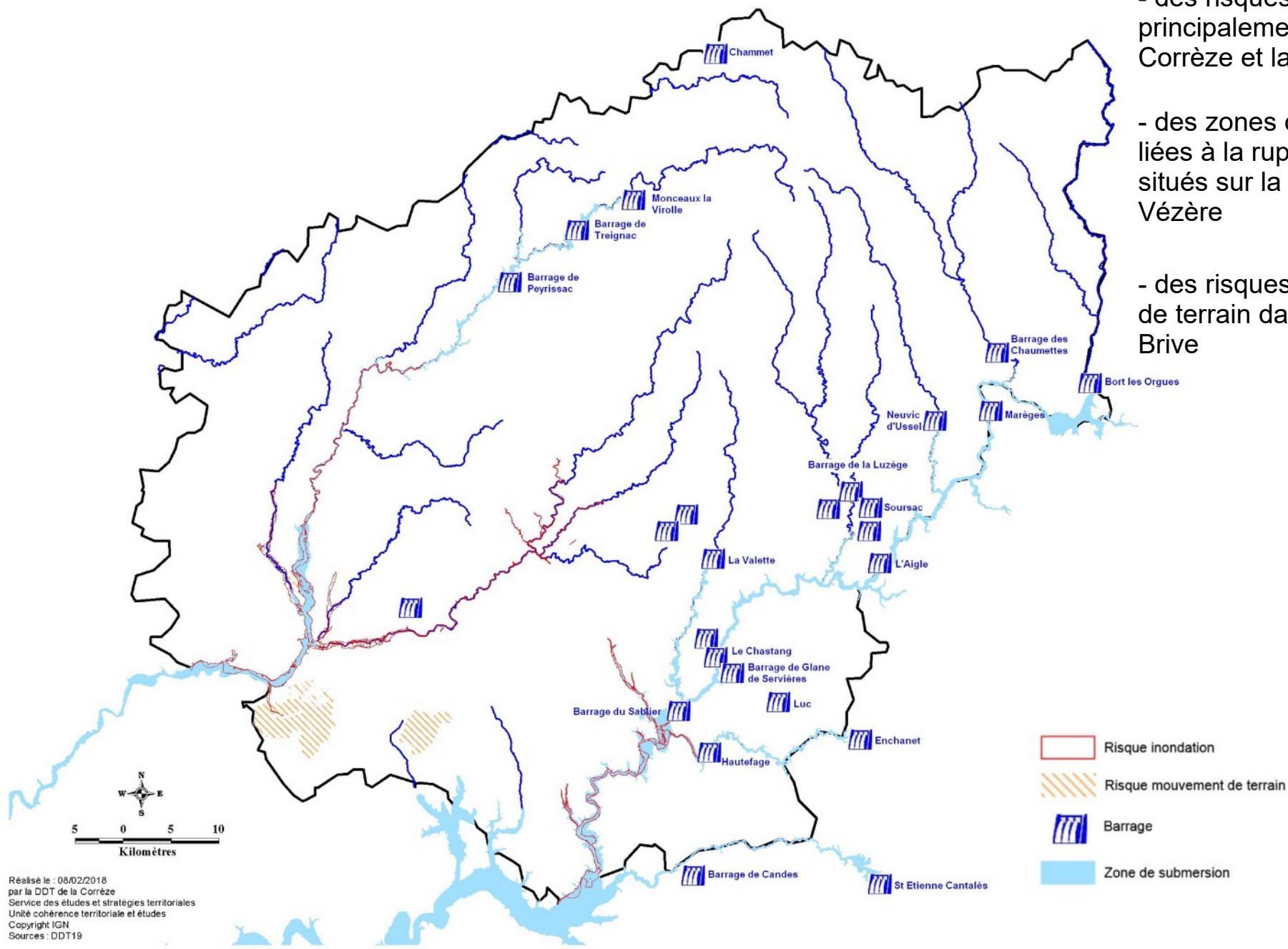


Les risques d'inondation et de submersion et les mouvements de terrain

- des risques d'inondation liés principalement à la Vézère, la Corrèze et la Dordogne

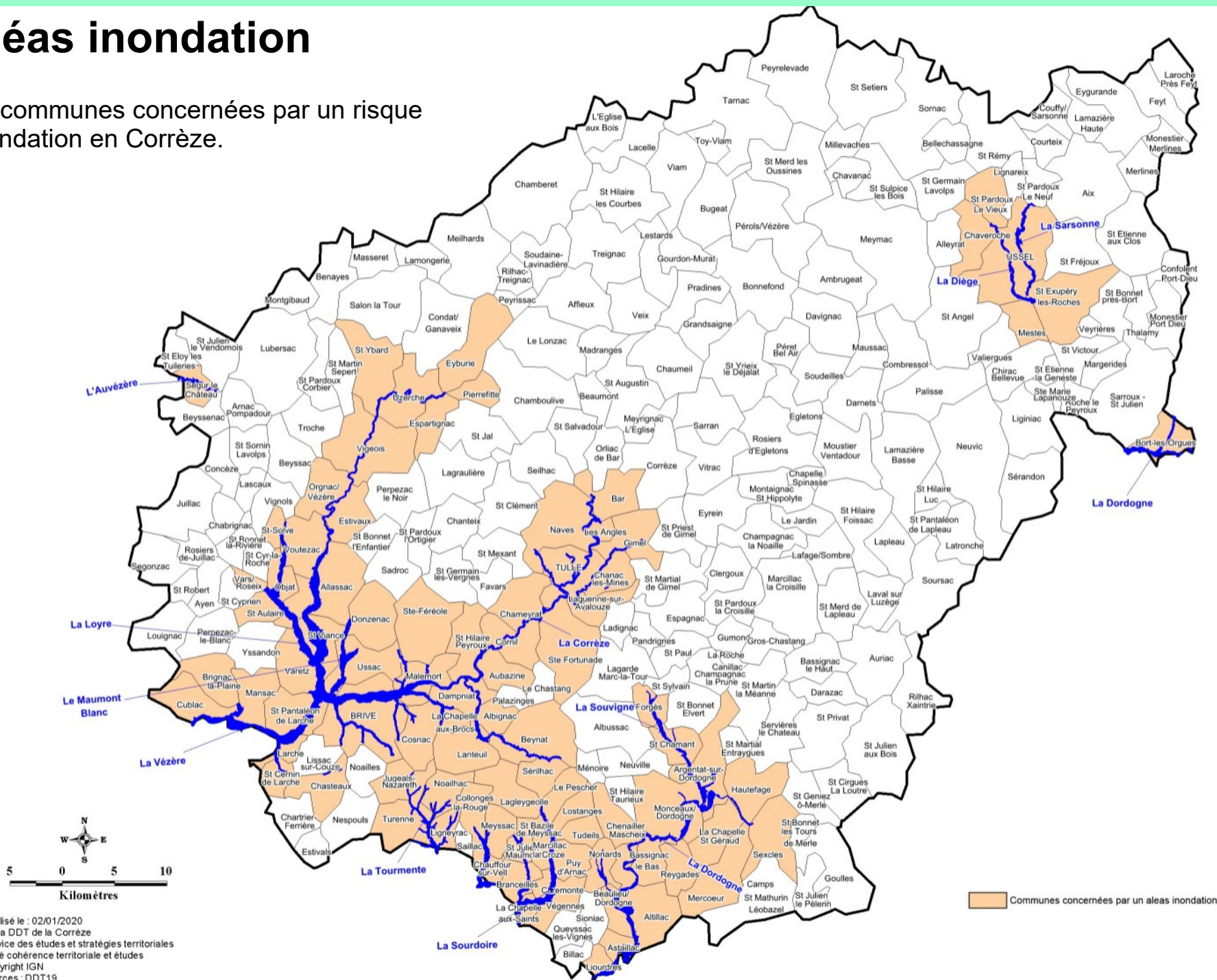
- des zones de submersion liées à la rupture de barrages situés sur la Dordogne et la Vézère

- des risques de mouvement de terrain dans le bassin de Brive

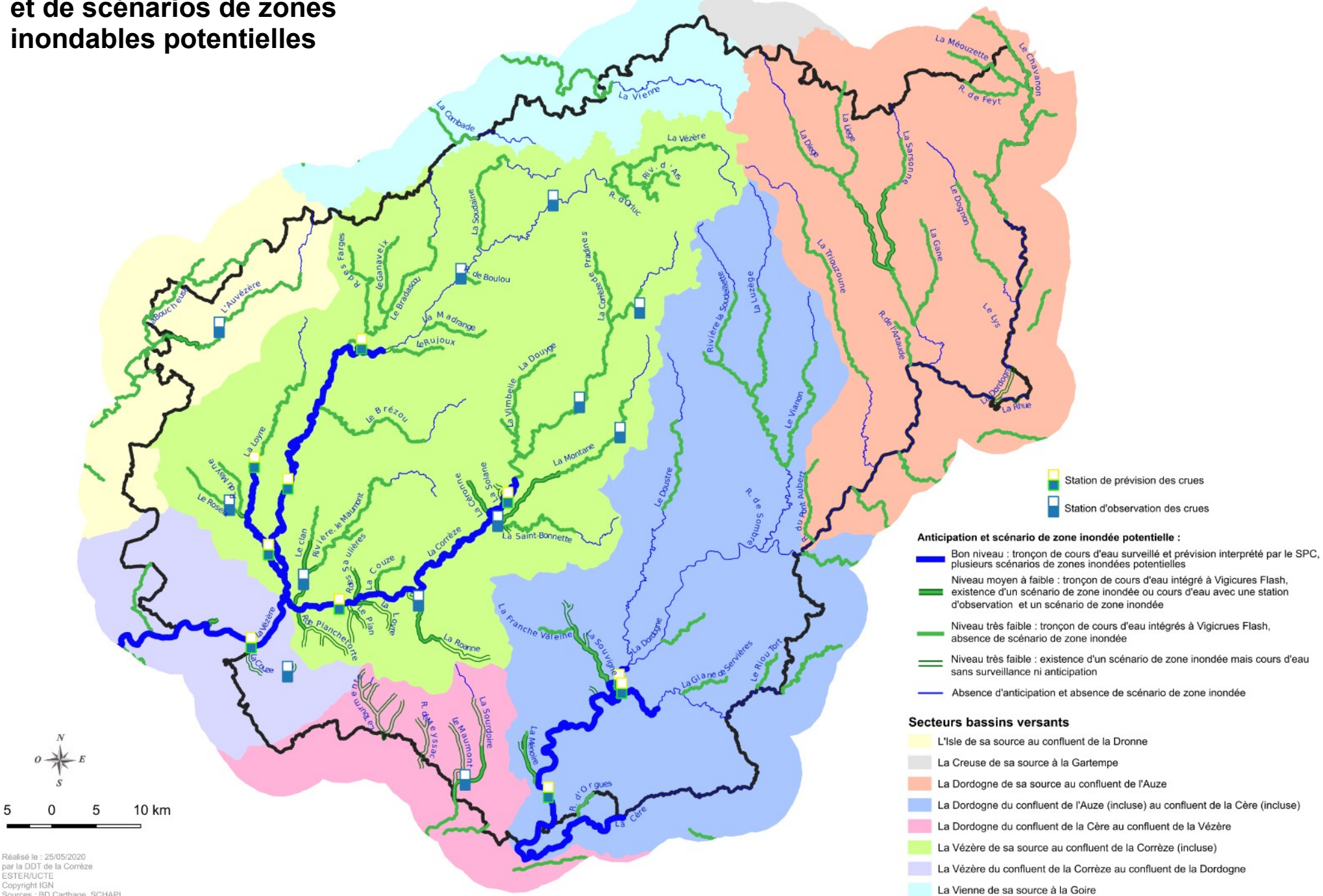


Aléas inondation

89 communes concernées par un risque inondation en Corrèze.



Dispositif de qualification du phénomène en fonction de l'existence d'outils d'anticipation et de scénarios de zones inondables potentielles



Aléas retraits gonflements d'argile

Des risques concentrés surtout dans le bassin de Brive.

